

**Zeitschrift:** Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires  
**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde  
**Band:** 41 (1944)

**Artikel:** A l'Escalade de 1602 : les "billets" du Père Alexandre  
**Autor:** Deonna, W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114021>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A l'Escalade de 1602: Les «billets» du Père Alexandre.

(suite)

Par W. DEONNA, Genève.

### 20. Pèlerinage au Mont Gargan.

*Die 3 Maii*<sup>1)</sup> *visitavit*<sup>2)</sup> *sanctissimum Oratorium Beati Michaelis Archangeli in monte Gargano devotus tuus gladius*<sup>3)</sup> *et confessus communionem sumpsit*<sup>4)</sup>.

«Ce paragraphe, commentent Dufour-Vernes et Ritter, est le plus curieux de notre texte. C'est le memento d'un pèlerinage qu'un des assaillants avait fait au célèbre sanctuaire du Mont Gargano élevé sur le lieu de l'apparition de l'archange Saint Michel, dont toute l'église latine célèbre le souvenir, le 8 mai de chaque année.»

Vers la fin du V<sup>e</sup> siècle (en 492), ou au début du VI<sup>e</sup> siècle, l'archange S. Michel apparut en Italie méridionale, sur le Mont Gargan, aujourd'hui Monte Sant Angelo<sup>5)</sup>. Gargan possédait cette montagne à laquelle il avait donné son nom, et y faisait paître ses troupeaux. Un de ses taureaux s'enfuit un jour, et, poursuivi, se réfugia dans une grotte, d'où on ne put le déloger; les flèches lancées contre lui se retournèrent contre celui qui les avait tirées. Informé de ce prodige, l'évêque de Siponte ordonna des prières et des veilles, et l'archange S. Michel lui apparut, l'avisant que la caverne devait

<sup>1)</sup> DUFOUR-VERNES et RITTER, 29: «Quoique nos trois manuscrits s'accordent sur la date du 3 mai, on peut se demander s'il n'y a pas eu là une faute de lecture de la part du premier copiste. Un 8 a pu être pris pour un 3.» Les autres manuscrits mentionnent la date non en chiffre, mais en lettres: «*tertia*». La visite du soldat a pu avoir lieu, non pas le jour de la fête du saint, 8 mai, mais quelques jours auparavant. — <sup>2)</sup> Les ms. A et C ont *visitabit*. DUFOUR-VERNES et RITTER, 29, n. 2, notent avec raison que *sumpsit*, à la fin de la phrase, appelle *visitavit*. — <sup>3)</sup> DUFOUR-VERNES et RITTER, 29: «Si *gladius* n'est pas une faute de copie pour *Clodius*, ce mot est employé par métonymie pour soldat. C'est ainsi qu'on dit: «une bonne plume, une belle fourchette», c'est-à-dire «un bon écrivain, un beau mangeur». — <sup>4)</sup> DUFOUR-VERNES et RITTER, 29, par. V; GEISENDORF, 581, alinéa 3. Traduction de DUFOUR-VERNES et RITTER: «Ton soldat, dit le dévot pèlerin en continuant de s'adresser au Christ, s'est confessé et a pris la communion, le 3 mai, dans la très sainte église du bien heureux archange Michel, au Mont Gargan». — <sup>5)</sup> Sur le sanctuaire de S. Michel sur le Mont Gargan: *Analecta juris pontificii*, 1857, II, 1441-6, Rome, fol.; *Acta Sanctorum*, VIII, sept. 1-123; *Légende dorée*, trad. de WYZEWA, 545, n° 1; LECLERCQ et CABROL, s. v. Michel, 905.

lui être consacrée comme lieu de culte, ce qui fut fait<sup>1)</sup>. On y célébrait deux fêtes solennelles en l'honneur du saint: le 8 mai, jour de l'apparition, et le 29 septembre, anniversaire de la dédicace de la basilique. Le Mont Gargan devint un lieu de pèlerinage réputé dans toute l'Italie, surtout pour la protection particulière accordée à ceux qui venaient y prier. De nombreux miracles s'y produisirent: le plus célèbre eut lieu en 1656, à l'occasion d'une épidémie de peste. L'évêque de Siponte fut avisé en une vision par l'archange S. Michel que ceux qui emporteraient chez eux avec foi et dévotion des fragments de pierre de la grotte guériraient ou seraient préservés du fleau.

En France, le Mont-Saint-Michel au Péril de la Mer est un autre centre de diffusion du culte de S. Michel, et sa réputation égala et surpassa même celle du Mont Gargan<sup>2)</sup>; en 708, l'évêque d'Avranches vit en songe le saint qui lui ordonna de lui édifier sur le mont, devenu le Mont-Saint-Michel, un sanctuaire analogue à celui du Mont Gargan.

Il y en eut ailleurs beaucoup d'autres, dérivés des deux précédents et souvent les imitant, et attribuant au saint les mêmes pouvoirs protecteurs<sup>3)</sup>. En 1912 encore, le curé de la petite commune de Surdoux, près de Limoges, a été condamné à l'amende, pour avoir transporté dans la chapelle du Mont Gargan le cadavre d'un enfant mort, qu'il espérait faire ressusciter par le saint<sup>4)</sup>.

S. Michel est en effet par excellence un ange «psychagogue» et «psychopompe»<sup>5)</sup>. Guerrier, et «prince de la milice céleste», il assiste le mourant dans son dernier combat, son agonie; il est invoqué «pour la bonne mort»<sup>6)</sup>, lors de l'ex-

<sup>1)</sup> Sur le culte de S. Michel: LECLERCQ et CABROL, s. v. Anges, 2159 ss. (référ.); ROJDESTVENSKY, Le culte de S. Michel et le moyen âge latin, 1922; LECESTRE, Saint Michel, coll. L'art et les saints, etc. — Sur l'origine du saint: FRAIPONT, Les origines occidentales du type de S. Michel debout sur le dragon, Rev. belge d'arch. et d'hist. de l'art, 7, 1937, 289; DE JERPHANION, L'origine copte du type de S. Michel, Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles Lettres, 1938, 167. — <sup>2)</sup> Légende dorée, trad. de WYZEWA, 545, n° 2; LECLERCQ et CABROL, s. v. Michel, 906; LECESTRE, 24; HUYNES, Histoire générale de l'abbaye du Mont S. Michel au péril de la mer, 1872. — <sup>3)</sup> LECLERCQ et CABROL, 905. — <sup>4)</sup> LE MATIN, 15 juin 1912; cité par SAINTYVES, En marge de la Légende dorée, 191, n. 2. — <sup>5)</sup> LECLERCQ et CABROL, s. v. Anges, 2121, XIV, Les anges psychagogues; 2130, XV, Les anges psychopompes; LECESTRE, 37, S. Michel et la liturgie. — <sup>6)</sup> CAHIER, Caractéristiques des saints, s. v. Patrons divers, 624; s. v. Anges, 34.

trême-onction et des prières pour les agonisants: «S. Michel archange, défends-nous dans le combat, pour que nous ne périssions pas dans le terrible jugement»<sup>1)</sup>. Il arrache l'âme aux griffes du démon, il la conduit devant Dieu<sup>2)</sup>, et, devant le tribunal divin, la pèse sur la balance qu'il a reçue des dieux antiques de la psychostasie<sup>3)</sup>.

L'aide qu'il accorde aux mourants et aux morts, il la donne aussi aux vivants; la lutte qu'il soutient contre le démon pour sauver l'âme humaine lors de ce terrible passage, il la soutient aussi au cours de toute son existence terrestre<sup>4)</sup>. Il est un saint protecteur par excellence<sup>5)</sup>, jusque dans les plus menues circonstances. Telle oraison est utile à ceux qui voyagent sur eau, mais empêche aussi la clavée des moutons<sup>6)</sup>. Il dicte aux malades des ordonnances médicales: à Constantinople, il apparaît à un homme qui ne pouvait guérir des fièvres et lui recommande une potion faite de vin, de poivre et de miel<sup>7)</sup>.

<sup>1)</sup> A l'Alléluia du Graduel, LECESTRE, 42. — <sup>2)</sup> Bréviaire et Missel, 29 septembre: «Michel archangelus... cui tradidit Deus animas sanctorum, ut perducatur eas in paradisi exaltationis». Messe des Morts, offertoire: «Signifer sanctus Michael, repræsentat eas in lucem sanctam», etc. — <sup>3)</sup> SAINTYVES, Les saints successeurs des dieux; id., En marge de la Légende dorée, 129, etc. — <sup>4)</sup> Oraison dans un exorcisme: «Sancte Michael Archangele defende creaturam istam N. in prælio, ut non pereat in tremendo iudicio, per gratiam quam meruisti, te deprecor, ut servas eam ab omnibus periculis animæ, et corporis, et ab universis insidiis Daemonum, et custodias eam, ut omnes Spiritus maligni non possint nocere ei in quocunque loco fuerit. Per Jesum Christum salvatorem nostrum. Amen.» Dans MENGHI (MENGUS), Flagellum daemonum, in Malleorum quorundam maleficarum, Francfort, 1588, 278. — Dans les exorcismes, l'archange Michel, avec Gabriel et Raphaël, est chargé de rejeter dans les enfers les puissances du mal; ib. 253, 256, 258, etc. — <sup>5)</sup> Enchiridion, éd. 1660, 116: «Pendant que l'on porte cette oraison, l'on est sous la garde et la protection des saints archanges Michel, Gabriel et Raphaël, etc.». Il est invoqué dans les litanies et les conjurations, LECLERCQ et CABROL, s. v. Anges, 2087. — Texte d'une quête pour la couronne de S. Michel au Mont S. Michel: «en agissant ainsi, en vous dépouillant librement, volontairement, généreusement de vos bijoux pour en revêtir le Chef de la milice céleste, vous attirerez les regards de notre Seigneur sur vous... Par là, vous obtiendrez, avec la puissante et continuelle protection de S. Michel...» PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 1876, 66; HOFFMANN-KRAYER, s. v. Engel in den Segen. — <sup>6)</sup> Enchiridion, éd. 1633, 127: Oraison à S. Michel, pour ceux qui voyagent sur l'eau; 1600, 119: Oraison à S. Michel pour ceux qui voyagent sur l'eau, elle sert aussi contre la clavée des moutons. — <sup>7)</sup> Légende dorée, trad. de WYZEWA, 547.



On invoque ce guerrier contre tous les ennemis, visibles et invisibles, mortels ou surnaturels :

«Mitte mihi in adiutorium sanctum Michaellem archangelum, qui me defendat et protegat ab omnibus malis. Sancte Michael archangele, et defende me in periculo, ut non peream in tremendo iudicio . . . O sancte Michael archangele, per gratiam quam meruisti, te deprecor, et per unigenitum filium Dei Dominum nostrum Jesum Christum, ut eripias me hodie a periculo mortis . . .»<sup>1)</sup>. — «Michael archangele, paradisi praeposite, veni in adiutorium populo Dei, et velis nos defendere a potestate inimici, et tecum ducere in societatem Domini . . .»<sup>2)</sup>.

Vainqueur du démon, comme il le sera un jour de l'Antéchrist<sup>3)</sup>, S. Michel connaît les principes de la guerre et en fait bénéficier ses fidèles. Dans leur lutte contre les Napolitains encore païens, peu après l'apparition du Mont Gargan, les Manfrédoniens demandèrent son aide. Il apparut de nuit à l'évêque, lui promit la victoire, et lui conseilla d'attaquer l'ennemi à quatre heures du matin. Six cents ennemis périrent «tant par le fer des Manfrédoniens que par les flèches de feu d'un arc invisible»<sup>4)</sup>.

On comprend que S. Michel soit le protecteur attitré des guerriers. Il combat dans leurs rangs, il détourne d'eux les coups ennemis. Déjà, lors de son apparition au Mont Gargan, la flèche lancée contre le taureau par un serviteur, «comme repoussée par le vent, se retourna contre lui et le frappa lui-même»; comme on se demandait ce que signifiait ce prodige, le saint apparut à l'évêque et lui dit: «Sache que c'est par ma volonté que cet homme a été frappé de sa flèche. Je suis l'archange Michael»<sup>5)</sup>. C'est lui que Jeanne d'Arc voit apparaître, et dont elle entend la voix, quand elle se prépare à sa mission<sup>6)</sup>. La France a pour lui une grande dévotion<sup>7)</sup>, et dans la guerre de 1914-18, les évêques français ordonnèrent d'invoquer son assistance pour la patrie menacée<sup>8)</sup>. Et voici la prière qui a été trouvée, dans la précédente guerre mondiale, sur un soldat russe fait prisonnier par les Autrichiens:

«Seigneur Dieu, Tout puissant et infini, envoie ton archange Michel au secours de ton serviteur Michel, afin qu'il me délivre de mes ennemis, visibles et invisibles. O archange Michel,

<sup>1)</sup> Enchiridion, éd. 1633, 150; 1667, 137, oraison de S. Augustin. —

<sup>2)</sup> Ib. 1633, 127; 1660, 119; 1667, 153, oraison de S. Cyprien. — <sup>3)</sup> Légende dorée, trad. de WYZEWA, 547 ss. — <sup>4)</sup> Ib. 547. — <sup>5)</sup> Ib. 545. — <sup>6)</sup> LECESTRE, 47. — <sup>7)</sup> RASTOREL, Saint Michel, protecteur de la France, 1907. — <sup>8)</sup> LECESTRE, 60.

vainqueur du démon, paralyse tous les ennemis qui combattent contre moi, afin qu'ils soient comme des moutons, et disperse-les, afin qu'ils soient comme la balle chassée par le vent . . . »<sup>1)</sup>.

On comprend donc pourquoi le soldat qui montait aux échelles de l'Escalade portait sur lui le billet dont nous avons conservé le texte. Le pèlerinage qu'il avait fait au Mont Gargan, où il s'était confessé et où il avait communié, lui assurait la protection de S. Michel, et l'attestation qui lui avait été délivrée avait autant de valeur préservatrice que toute autre formule prophylactique, telle que celle-ci:

«Sanctus Michael, sanctus Gabriel, sanctus Raphael, defendant me in praelio ab inimicis meis, et ab omni malo . . . »<sup>2)</sup>.

## 21. Les croix, JHS, Marie.

«On voyait en iceux des croix, . . . les noms de Marie, Jésus, de la Trinité . . . », dit Goldast.

Il n'y a pas lieu d'insister sur ces préservatifs bien connus. La croix, dont on fait le signe, que l'on inscrit sur des objets, que l'on écrit dans des formules, possède mainte vertu, met en fuite le démon, protège de tout mal, guérit, etc.<sup>3)</sup>. Aussi les «billets» des assaillants, comme les multiples talismans et oraisons, accumulent les croix, qui séparent les mots<sup>4)</sup>.

Les noms divins de Jésus, de Marie, ont la même efficacité, de sorte que, dès le haut moyen âge, on les met sur divers objets, bagues, monnaies, etc.<sup>5)</sup>, et naturellement aussi sur les armes<sup>6)</sup>.

---

<sup>1)</sup> DEONNA, Un aspect de la mentalité contemporaine, Rev. d'ethn. et des trad. populaires, 1923, 126. — <sup>2)</sup> Enchiridion, éd. 1633, 92. — <sup>3)</sup> BOGUET, Discours exécrationnels des sorciers, Rouen, 1603, 158 ss., 244 ss.; WECKER, Les secrets et merveilles de nature (2), Rouen, 1651, 795; MÉLUSINE, IX, 202 ss.; BLOCH, Les rois thaumaturges, 1922, 90, n. 1; Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 1920, n° 82, 51, 178, 419; PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 156 ss.; Mgr GAUME, Le signe de la croix au XIX<sup>e</sup> siècle, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1864; HOFFMANN-KRAYER, Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens, s. v. Kreuzzeichen (et autres mots formés avec Kreuz). — <sup>4)</sup> Ex. Enchiridion, passim; THIERS, I, 412, etc. — <sup>5)</sup> Sur les portes des villes et des maisons, cf. plus loin. — <sup>6)</sup> DEONNA, Armes avec motifs astrologiques, Rev. hist. rel., XC, 1924; id., Pierres sculptées de la vieille Genève, 279, référ.

### III. La préparation et l'emploi des «billets».

#### 22. «Brevets» ou «billets».

Les documents genevois qualifient ces talismans de «billets», ce qui est en effet le terme consacré. Les auteurs anciens distinguent, et souvent avec trop de subtilité, diverses catégories d'amulettes, de talismans: les «phylactères», «préservatifs» ou «ligatures», en latin *amuletum*, «certains remèdes superstitieux que l'on lie et que l'on attache au cou, aux bras, aux mains, etc., pour chasser certaines maladies ou pour détourner certains accidents»<sup>1)</sup>; les «brevets» ou «billets», «qui sont une espèce de préservatifs avec paroles, non moins superstitieux et réprouvés que les autres»<sup>2)</sup>; les «charmes» ou «enchantelements», soit «un certain arrangement de paroles en vers, en rythmes, ou en prose, dont on se sert pour produire des effets merveilleux et surnaturels»<sup>3)</sup>; les «exorcismes» ou «conjurations», les «bénédictions» ou «oraisons», «dont on se sert pour guérir les maladies des hommes et des bêtes et pour les préserver de certains dangers, et qui sont de véritables charmes, selon la définition que nous avons rapportée dans le chapitre précédent, parce qu'ils produisent des effets merveilleux et surnaturels»<sup>4)</sup>.

Nos «billets» n'étaient pas, comme l'ont dit quelques auteurs locaux, des «médailles» et «papiers préservatifs»<sup>5)</sup>, car leur matière est d'ordinaire le parchemin, ni des «imprimés»<sup>6)</sup>, car les formules sont écrites à la main.

#### 23. La préparation des «billets».

Pour qu'ils soient efficaces, leur préparation exige certains rites, qui diffèrent suivant la formule employée et les effets qu'on veut obtenir<sup>7)</sup>. Un des «billets» contient l'oraison à la Croix du Sauveur (n° 8). Or nous apprenons que:

<sup>1)</sup> THIERS, I, 285 ss.: Les phylactères ou préservatifs en général; 286: «Ainsi les phylactères, les préservatifs, et ligatures ne sont qu'une même chose dans le fond»; LE BRUN, Superstitions anciennes et modernes, Amsterdam, I, 1733, 69 ss. — <sup>2)</sup> THIERS, I, 366; LE BRUN, I, 88. — <sup>3)</sup> THIERS, I, 370: Des charmes ou enchantements; LE BRUN, I, 90 ss. — <sup>4)</sup> THIERS, I, 389: Des exorcismes ou conjurations, des bénédictions ou oraisons, etc.; LE BRUN, I, 94 ss. — <sup>5)</sup> GABEREL; cf. plus haut. — <sup>6)</sup> La nuit du 11 au 12 décembre 1602, Drame de famille, par un vieux Genevois, 1902, 44: «on a trouvé sur presque tous des billets imprimés, leur promettant indulgence plénière et entrée directe au Paradis, s'ils succombaient dans cette entreprise». — <sup>7)</sup> Le chapitre de MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 233, La fabrication du talisman, ne donne que peu de renseignements.

«Pour se servir de cette oraison, il faut jeûner trois jours avant que de l'écrire, et le quatrième jour avant le lever du soleil, ayant fait ses prières à Dieu, on dit le Psaume 50; on l'écrira sur un parchemin vierge béni, après quoi on la parfamera de bon parfum, puis on l'enveloppe dans du satin blanc et on la porte sur soi»<sup>1)</sup>).

Le jeûne, exigé dans les opérations magiques, est purificateur; il chasse les démons<sup>2)</sup>; on demande parfois un nouveau jeûne après avoir écrit la formule<sup>3)</sup>. Sa durée est souvent de trois jours<sup>4)</sup>, chiffre qui, ainsi que son multiple 9, a depuis l'antiquité une valeur mystique<sup>5)</sup>. On agit avant le lever du soleil: les opérations magiques se font en règle générale de nuit<sup>6)</sup>, «avant le soleil levé»<sup>7)</sup>, qui dissipe avec les ténèbres les puissances opérant sous leur couvert, «negotium perambulans in tenebris», avant le chant du coq, qui en est le messager, et qui pour cela est redouté des démons. Mais il faut

1) Enchiridion, éd. 1660, 140. — 2) WIER, Histoires, disputes et discours, éd. 1885, II, 168, L'efficacité du jeûne à chasser les œuvres du diable; AGRIPPA, La philosophie occulte ou la magie, trad. Paris, 1911, II, 242; MAURY, La magie et l'astrologie (4), 306, 307; SÉBILLOT, Le Folklore de France, III, 480; MÉLUSINE, IV, 42; VII, 56; IX, 22, etc. — 3) «Le lendemain, mercredi, on ne pourra boire ni manger que le soleil ne soit couché». — 4) Enchiridion, 1660, 141, jeûner trois jours et faire dire trois messes avant; 143, jeûner trois jours; 124, être «pur et net de trois jours, tant de l'intérieur que de l'extérieur»; etc. — 5) AGRIPPA, éd. Paris, I, 1910, 228, Du nombre trinaire et de son échelle. — Enchiridion, 1660, 131: «dire trois messes du S. Esprit par trois lundis différents»; ib. 125: on met les talismans dans un vase où ils doivent rester trois jours et trois nuits»; ib. 135: écrire la formule trois jours avant son départ; ib. 142, réciter l'oraison trois fois. — THIERS, I, 336: souffler trois fois à jeûn pendant neuf matins de suite; ib. 377, frapper trois coups; ib. 338, attacher un cheveau pendant trois heures. — WIER, Histoires, disputes et discours, II, 1885, 119: «ce baume est purifié de bien plus graves exorcismes en l'église romaine, et est salué neuf fois, le genouil trois fois en terre, avec un grand barbotement de telles paroles: Je te salue sainte huile; je te salue par trois fois S. Chresme; je te salue par trois fois S. Baumes». — 6) Cf. cependant Enchiridion, 1660, 137: «à l'heure du soleil»; 144: «un dimanche à l'heure du soleil». — La cueillette des simples et herbes magiques se fait aussi d'habitude de nuit, cf. DELATTE, Herbarius (2), 33 ss.; parfois aussi au lever du soleil, ib. 37. — 7) Enchiridion, 1660, 120: «une heure après minuit»; 129: «une heure avant le soleil levé»; 130: «le premier mardi de la lune avant le lever du soleil»; ib.: «le lundi à minuit»; 131: «le premier lundi de la lune avant le soleil levé»; 133: «le mardi à onze heures du soir»; ib.: «une heure avant le soleil levé»; 135: «sur du parchemin vierge avant le lever du soleil»; 136, 145: «avant le soleil levé»; LE BRUN I, 83: «écrire sur du parchemin vierge avant le soleil levé»; etc.



au préalable adresser «ses prières à Dieu», et voici le texte de l'une d'elles:

«Prière avant toute opération. — O Dieu tout puissant, Dieu très fort, Dieu très doux, Dieu très haut, etc. . . . daignez exaucer mes prières; bénissez, je vous supplie, mon opération par votre bonté, votre miséricorde et votre vertu toute puissante»<sup>1)</sup>.

On dit encore le psaume 50, un des sept de la pénitence, dont nous avons déjà noté les effets prophylactiques, ou d'autres, suivant les besoins<sup>2)</sup>.

Ceci fait, choisissons la matière du «billet». Ce sera parfois un papier spécialement préparé<sup>3)</sup>, mais le plus souvent du parchemin, et celui-ci doit être vierge<sup>4)</sup>: c'est «celuy qui vient d'un animal qui n'a pas encore sailly et pour cela on doit prendre un jeune animal qui, à cause de l'âge, n'est pas propre à la génération, soit agneau, chevreau ou autre»<sup>5)</sup>; de plus, l'animal a été égorgé selon certaines prescriptions, avec un couteau neuf<sup>6)</sup>. Vierge, neuf, il faut en effet que l'objet servant aux opérations magiques n'ait point encore été utilisé, c'est-à-dire soit exempt de toute imprégnation ou influence préalable, qui risquerait de vicier les résultats: toile neuve, toile non décatie, verre neuf, couteau neuf, terre ou cire vierges, etc.<sup>7)</sup>. Encre et plume doivent être dans les mêmes conditions<sup>8)</sup>. Pour plus de précaution, on exorcise tout ce matériel:

«Exorcisme des parchemins, encre et plume. — Je t'exorcise, esprit immonde, esprit d'illusion, afin qu'au nom de Dieu tout puissant tu ayes à t'éloigner de cette opération, etc.»<sup>9)</sup>.

<sup>1)</sup> Enchiridion, 1660, 125. — <sup>2)</sup> Enchiridion, 1660, 140: après l'avoir écrite, «on récite le Psaume 44»; 144: avant d'écrire une oraison, on récite le Psaume «Principes» et après, le Psaume «Magnificat»; il faut écrire la lettre d'Abgar qui sert aux voyageurs, trois jours avant le départ, sur parchemin vierge, avant le lever du soleil, en récitant le psaume 125, puis le 58<sup>e</sup>, etc. — MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 160. — <sup>3)</sup> Papier trempé dans du sang de bouc, Enchiridion, 1660, 140. — <sup>4)</sup> Enchiridion, 1660, 131, 134, 136, 137, etc.; THIERS, I, 357: «écrire sur du parchemin vierge un mercredi avant le soleil levé». — On précise parfois l'animal qui fournit le parchemin. Enchiridion, 1660, 124: «parchemin vierge de bouc»; 131: «parchemin vierge de chevreuil exorcisé». — <sup>5)</sup> LE BLANT, Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres, 34, 1895, 119, note. — COLLIN DE PLANCY, Dict. infernal (6), 1863, s. v. Parchemin vierge. — <sup>6)</sup> La «Cabale intellectuelle», Manuscrit de la Bibliothèque de l' Arsenal à Paris, décrit la préparation du parchemin vierge, fait d'un agneau blanc ou d'un chevreau de six semaines. Cf. JACOB, Curiosités des sciences occultes, 1862, 342. — <sup>7)</sup> Ex. THIERS, I, 339, 335; III, 179; LE BRUN, II, 148; WIER, éd. 1885, II, 80; MÉLUSINE, IV, 319, 321; VI, 24, 89; VII, 42, 285; VIII, 278; X, 43; JACOB, 342, 343; DEONNA, Rev. hist. vaudoise, 1926, 353, n. 1, ex. — <sup>8)</sup> Enchiridion, 1660, 140, 142. — <sup>9)</sup> Ib. 126.

On bénit le parchemin, appelant sur lui la faveur céleste <sup>1)</sup>. Après tous ces préliminaires, on écrit la formule. Puis on parfume le billet <sup>2)</sup>, car le parfum écarte les mauvais esprits et attire les bons <sup>3)</sup>, et ce parfum lui-même aura été d'abord béni <sup>4)</sup>. Le billet est ensuite enveloppé dans du satin blanc béni, le blanc étant une couleur rituelle <sup>5)</sup>, le plus souvent céleste, divine, symbole de pureté <sup>6)</sup>. Les «billets» des Savoyards durent vraisemblablement subir une préparation de ce genre.

Ils sont alors prêts à être portés sur soi: le plus souvent au cou <sup>7)</sup>, mais autrement encore <sup>8)</sup>, et parfois cachés jusque dans les parties les plus secrètes du corps <sup>9)</sup>. Ils doivent être en tout cas dissimulés, pour agir sans opposition. Est-ce à cette condition que fait allusion le syndic Jean du Villard? Notant qu'en 1589 les ennemis savoyards portaient sur eux des charmes, qui ne leur furent d'aucune utilité, il ajoute: «car *ubi* le charme, *ibi* le corps mort» <sup>10)</sup>. Veut-il dire qu'on ne s'aperçoit de l'usage d'un charme qu'une fois abattu l'ennemi qui le porte?

#### 24. Les talismans de guerre.

Beaucoup de talismans servent à protéger le combattant contre les dangers qui le menacent, envisagés dans leur gé-

<sup>1)</sup> Enchiridion, 1660, 124: «parchemin vierge de bouc, exorcisé et béni.» — <sup>2)</sup> Ib. 120: «on la parfume de bonnes odeurs». — <sup>3)</sup> Le manuscrit «La Cabale intellectuelle» montre l'importance des parfums en magie, cf. JACOB, 341. Un autre manuscrit enseigne la composition et la consécration de divers parfums et fumigations magiques, ib. 340, «Traité des esprits célestes et terrestres». L'Eglise condamne cette pratique comme tant d'autres, LE BRUN, I, 4, n° 10, 24. — <sup>4)</sup> Enchiridion, 1660, 127: «Bénédiction du parfum»; AGRIPPA, Les œuvres magiques, éd. Rome, 1744, 13. — <sup>5)</sup> Enchiridion, 1660, 125: «on les mettra ensuite dans un linge pur et bien blanc»; 139: «enveloppé d'un linge propre»; 125, 132: «on enveloppe le tout dans un morceau de satin blanc». — <sup>6)</sup> Sur la valeur magique de la couleur blanche, tantôt favorable, tantôt funeste: HOFFMANN-KRAYER, Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens, s. v. Weiss, 339, n° 3, Weiss als Zauberfarbe; vêtements blancs portés en magie, ib., 342 ss., 347. Cf. plus loin, à propos du «lièvre blanc» des Savoyards. — <sup>7)</sup> WIER, éd. 1895, II, 97 ss., ex.; WOLFF, Curiosus amuletorum scrutator, 1692, 454: «De multis militibus in bello occisis quorum collo schediasmata vel ejusmodi amuleta annexa fuerunt reperta, narrat non nulla Gabr. Naudaeus l. a. p. 394, etc.». WOLFF donne lui-même des exemples. — <sup>8)</sup> PIACHAUD met les billets dans les poches des Savoyards; la chanson de Rocati les leur fait avaler. Ce sont là des assertions sans valeur. — <sup>9)</sup> GOULART, Thrésor, 468, cite le cas d'une sorcière sur qui l'on trouva des billets «fourrez dans les parties basses, et contenans des noms estranges de malins esprits, et quelques croix entre-deux». — <sup>10)</sup> MDG, XXXII, 274.

néralité, ou précisés. N'est-il pas, plus que tout autre, exposé à la mort, et qui pis est, à la mort subite, si redoutée jadis, c'est-à-dire sans confession ni extrême-onction? Les auteurs anciens en mentionnent un grand nombre<sup>1)</sup>, que des auteurs modernes ont parfois patiemment réunis<sup>2)</sup>. Je leur ai moi-même consacré plusieurs mémoires auxquels je renvoie pour les exemples cités et la bibliographie antérieure<sup>3)</sup>. Cette pratique, qui remonte à l'antiquité, persiste encore de nos jours. La guerre mondiale de 1914-1918 l'a amplement prouvé, en faisant surgir au grand jour ces superstitions que l'on croyait oubliées<sup>4)</sup>, ou seulement conservées par les couches les plus incultes des populations. La nouvelle conflagration mondiale de 1939 a-t-elle les mêmes effets? Les quotidiens et les revues

<sup>1)</sup> Citons seulement: BERNEGGERUS, *Ex Taciti Germania et Agricola quaestiones miscellaneae*, 1640, *Questio XXXIX*: «An amuletis militaribus aliqua contra vulnera vis insit»; REICHEL, *Exercitatio de amuletis*, 1692, 75 ss.; DELRIO, *Controverses et recherches magiques*, trad. Du Chesne, 1611, 221-2; THIERS, *Traité des superstitions*, éd. 1777, I, passim, 412, etc.; LE BRUN, *Superstitions anciennes et modernes*, I, 91, ex.; WOLFF, *Curiosus amuletorum scrutator*, 1692, 438: «Victoriam, fortitudinem corporis invincibilem et impenetrabilem, aut a vulneribus immunem statum conferentia». — <sup>2)</sup> LE BLANT, *Note sur quelques anciens talismans de bataille*, *Mém. Acad. Inscr et Belles Lettres*, 34, 1895, 113; MARQUÈS-RIVIÈRE, *Amulettes, talismans, pantacles*, 1938, 351 ss.; etc. — <sup>3)</sup> DEONNA, *Talismans de guerre, de chasse et de tir*, *Indic. ant. suisses*, 1921, 142, 194, 203; *Armes avec motifs astrologiques et talismaniques*, *Rev. hist. rel.*, XC, 1924, 39; *Talismans chrétiens*, ib. XCV, 1927, 19. — <sup>4)</sup> DEONNA, *La recrudescence des superstitions en temps de guerre et les statues à clous*, *L'Anthropologie*, 1916, 243; *Talismans de guerre*, *Indic. ant. suisses*, 1921, 142, n. 2, référ.; id., *Un aspect de la mentalité contemporaine: Croyances et superstitions actuelles*, *Rev. d'ethn. et des trad. populaires*, 1923, 37, 113; id., *Armes avec motifs astrologiques et talismaniques*, *Rev. hist. rel.*, XC, 1924, 39; *Talismans chrétiens*, ib. XCV, 1927, 19; HERVÉ, *Superstitions populaires suisses concernant les armes, le tir, la guerre, les blessures*, *Rev. anthropol.*, 1916; GEMELLI, *Le superstizioni dei soldati in guerra*, *Rivista di filosofia neo-scolastica*, 1917; id., *Folklore di guerra, Vita e pensiero*, 1917; id., *Le superstizioni dei soldati in guerra*, ib. 1917; D<sup>r</sup> DIDE, *Les émotions et la guerre*, 1918, 218, 7<sup>o</sup>: *Le sentiment religieux*; HOFFMANN-KRAYER, *Volkskundliche Bibliographie für das Jahr 1919*, 1922, 58, référ.; *Superstitions de guerre, Folklore militaire suisse*, *Rev. anth.*, XXVII, 1917, 52, n<sup>o</sup> 129, 169; LE GOFFIC, *La guerre qui passe*, 1918, 294, *Le Folklore des tranchées*; 301, *Les légendes de l'arrière*; APOLLINAIRE, *Contribution à l'étude des superstitions et du folklore du front*, *Mercure de France*, 1917, 16 févr., 650; DAUZAT, *Légendes, prophéties et superstitions de la guerre*, 1920, *Mercure de France*, 1920, 1<sup>er</sup> avril, 264; BELLUCCI, *I vivi ed i morti nell'ultima guerra d'Italia*, 1920; id., *Folklore di guerra*, 1920; id., *Amuleti di guerra*, *Contributo al folklore di guerra*.

n'ont que rarement noté des faits de ce genre. Est-ce à dire qu'ils n'intéressent plus ni le public, ni les érudits, ou que la technique compliquée et perfectionnée de l'armement, les connaissances de plus en plus scientifiques exigées des combattants, ont éliminé en eux la superstition? Croyance mystique, elle est pourtant innée en chacun de nous...

Figures, symboles, caractères, noms divins ou étranges, formules bizarres, oraisons religieuses, etc., tout ce qui doit assurer cette protection du guerrier, est reproduit sur les armes offensives et défensives<sup>1)</sup>, sur les talismans que l'on dépose en des lieux déterminés ou plus souvent que l'on porte sur soi, et même qu'on inscrit sur son corps. On leur demande «victoriam, fortitudinem corporis invincibilem et impenetrabilem, aut a vulneribus immunem statum»<sup>2)</sup>. Ce sont, obtenus par des moyens surnaturels, plus efficaces que les moyens humains, de véritables «armes à l'épreuve»<sup>3)</sup>.

Si le Psaume 32 peut faire lever le siège d'une ville en sept jours<sup>4)</sup>, un talisman permet de la détruire à distance:

«Pour détruire une ville, faites une image sous l'heure de Saturne... Puis, enterrez cette image dans le milieu de la ville, et vous verrez merveilles...»<sup>5)</sup>.

On s'assure que sa propre balle parvient à son but<sup>6)</sup>.

«Tirer de cent pas loin dans un sol et donner dedans, en écrivant sur un morceau de papier les noms des trois Rois, y enveloppant la balle, puis en retirant son haleine en tirant le pistolet, le fusil, etc., dire: je te conjure d'aller droit où je veux tirer»<sup>7)</sup>.

Surtout, on protège son corps des coups de l'ennemi. On empêche celui-ci de tirer:

«Oraison pour empêcher un fusil de tirer, dites, croisant la jambe gauche sur la droite: Non tradas Dominum nostrum Jesum Christum Amen»<sup>8)</sup>.

1) Cf. mes mémoires précédemment cités, en particulier: Armes avec motifs astrologiques et talismaniques; MARQUÈS-RIVIÈRE, 351, Les armes blanches gravées; WEGELI, Inschriften auf mittelalterlichen Schwertklingen, Diss. Zürich-Leipzig, 1904. — 2) WOLFF, Curiosus amuletorum scrutator, 1692, 438. — 3) Une chanson de l'Escalade dit que les Savoyards étaient munis «de charmes, d'armes à l'espreuve». — 4) Voir plus haut n° 9. — 5) PICATRIX, Oeuvres; Ms. Bibl. de l'Arsenal, Paris; JACOB, Curiosités des sciences occultes, 361. — 6) Comme les guerriers, les chasseurs connaissent maint talisman pour assurer leur tir, DEONNA, Armes à motifs astrologiques, etc.; Mélusine, III, 241, 541, etc. 7) THIERS, I, 375. — 8) Enchiridion, 1663, 170. — On retrouve souvent cette formule, avec diverses variantes: «Croiser la jambe droite sur la gauche, et

«Empêcher qu'on ne tire droit avec un canon ou un fusil, ou une autre arme à feu, en récitant ces mots: Malaton, Malatas, Dinor»<sup>1)</sup>).

«En disant: Arquebuse, et pistolet, ou autre arme à feu, je te commande que tu ne puisses tirer de par l'homme qui souffrit mort et passion à l'arbre de la croix pour nous pauvres pécheurs, et qu'il te soit donné pour pénitence de ne point tirer, etc.»<sup>2)</sup>).

«Pour charmer toutes sortes d'armes, vous écrirez sur votre bras avec la pointe d'une épingle ces mots † Ales † Dales † Tales. Et plantez ensuite l'épingle sur la croix du milieu, elle ne saignera point»<sup>3)</sup>).

«Pour que ton ennemi ne puisse tirer son sabre de son fourreau . . .»<sup>4)</sup>).

«Charmer les armes en disant . . . fois: Molatum, et ensuite: Molatus, dives, regina . . . ou bien: A signis coeli . . . nolite timere quia ego vobis jubeo»<sup>5)</sup>).

«Arrêter l'effet des armes à feu en disant à rebours ces paroles de notre Seigneur à S. Paul: «Saule, Saule, quid me persequeris?» Et en y ajoutant trois mots qui ne signifient rien»<sup>6)</sup>).

«Oraison pour conjurer toutes sortes d'armes: Conjuro vos omnia arma, cum quibus occisi omnes sancti Martyres:

dire: Non tradas Dominum nostrum Jesum Christum. Mathon. Amen», Dr REGNAULT, *La sorcellerie*, 1897, 188. — Dans un recueil vaudois de recettes superstitieuses, du début du XIX<sup>e</sup> siècle: «Pour lever le feu au canon. Non tradas Dominum nostras jesuras; Christus ma main. Il faut ce croiser la jambe gauche sur la jambe droite pendant le fait. Non tradas Dominus nostras jesuras Christum. Il faut ce croiser la jambe gauche sur la droite pendant le fait». DEONNA, *Rev. hist. vaudoise*, 1926, 231 n<sup>o</sup> 24. — Ib. 231, n<sup>o</sup> 23: «Contre les armes et les blessures. Manata, manatant, manantit, d'or ce. Croiser la jambe gauche sur la droite, et regarder par dessus l'épaule gauche de celui qui veut tirer». — Sur la valeur magique de la jambe croisée, HOFFMANN-KRAYER, *Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens*, s. v. Beine kreuzen; et d'autres gestes ou figures croisés, ib., *Kreuzweise*; DEONNA, *Rev. hist. vaudoise*, 1926, 231 n. 2, référ. — <sup>1)</sup> THIERS, I, 379. — <sup>2)</sup> Ib. I, 376, n<sup>o</sup> 2. - La formule que voici semble dériver de la précédente: «Pour arrêter le feu et le faire dur. - Poudre et pèlerin et canon et plomb, je t'arrête, que tu ne puisses faire aucun mal à mon corps, que je sois aussi dur comme l'acier; poudre et pèlerin et canon et plomb, je t'arrête, que tu sois aussi ferme comme la sainte plaie de notre Seigneur Jésus-Christ a été attaché à l'arbre de la croix; poudre et pèlerin et canon et plomb, je t'arrête au nom de la très sainte Trinité. Amen.» cf. *Rev. hist. vaudoise*, 1926, 232, n<sup>o</sup> 25. L'allusion à la sainte plaie procède d'une oraison à la sainte plaie de Christ, *Enchiridion*, éd. 1633, 158; 1667, 119, «Oratio devotissima in honorem plagae Domini nostri, etc.» — <sup>3)</sup> *Enchiridion*, 1633, 170. — <sup>4)</sup> *Rev. hist. vaudoise*, 1926, 232-3, n<sup>o</sup> 26-7. — <sup>5)</sup> THIERS, I, 377. — <sup>6)</sup> Ib. I, 365; LE BRUN, I, 88.

praecipio vobis per merita Sanctorum omnium, ut non habeatis potestatem scindendi carnem meam, nec offendendi me famulum Dei N. nec in aliquo laedendi, etc.»<sup>1)</sup>).

«Conjurer les épées et les poignards en disant: Je vous conjure par la mort et passion de J. C., que vous me soiez aussi doux, favorables et aimable, etc.»<sup>2)</sup>).

«Charmer les armes à feu et les empêcher de tirer . . .»<sup>3)</sup>).

On détourne ainsi de soi les traits, les balles, comme s'ils étaient déviés par le vent<sup>4)</sup>, ou, si l'on en est atteint, on est invulnérable, impénétrable, «dur comme pierre à fusil»<sup>5)</sup>, «aussi dur comme l'acier»<sup>6)</sup>).

«Oraison contre les flèches, de sorte qu'on le peut expérimenter contre un chien ou autre bête, qu'on ne pourra frapper s'il a au col cette oraison, ou l'autre qui suit après . . .»<sup>7)</sup>).

«Qui portera ladite oraison sur soi ne doit rien craindre, ni flèche, ni épée, ni autre arme ne lui pourra nuire»<sup>8)</sup>).

«Oraison pour n'être blessé d'aucunes armes: dites tous les matins ce qui suit . . .»<sup>9)</sup>).

«Oraison pour se garantir des armes à feu, dire . . .»<sup>10)</sup>).

«Ce sont les paroles que dit Adam, lorsqu'il fut en enfer ou aux limbes, sur le bord de l'Achéron; si quelqu'un les porte en guerre sur soi, il n'y sera pas tué par aucun que ce soit . . .»<sup>11)</sup>).

«Se garantir d'un coup d'épée en disant: Iram quiram fran fratem fratesque . . .»<sup>12)</sup>).

«Se garantir de son ennemi en disant: Sanguis Christi sit inter te et me . . .»<sup>13)</sup>).

«Porter sur soi ces mots ainsi écrits sur du parchemin vierge † Ibel † Labes † Chabel † Habel † Rabel †, etc., pour empêcher les armes à feu de blesser»<sup>14)</sup>; ou bien l'on gravera sur son épée ces mots «† Ibel, † Ebel, † Abel»<sup>15)</sup>).

«Toute personne qui la dira ou fera dire une fois le jour, et portera sur lui, il ne mourra en feu, en eau, ni en bataille ne sera vaincu de ses ennemis»<sup>16)</sup>).

<sup>1)</sup> Enchiridion, 1633, 115. - Quelques variantes, ib. 24: «. . . Conjuro vos omnia genera armorum, gladios, cultellos, sagittas, bipennes, lanceas, clavos, et omnia genera armorum, et metallorum, par Patrem et Filium et Spiritum sanctum, ut non laedatis me N. neque sanguinem meum effundatis, etc.»; éd. 1660, 101 (lettre de J. S. au roi Abgar). — <sup>2)</sup> LE BRUN, I, 101, n° 28. — <sup>3)</sup> Sous cette rubrique, THIERS, I, 376, n° 17, cite une série de recettes. — <sup>4)</sup> Cf. n° 20. — <sup>5)</sup> Cf. chanson de Rocati. — <sup>6)</sup> Cf. plus haut. — <sup>7)</sup> Enchiridion, éd. 1633, 119. — <sup>8)</sup> Ib. 113; éd. 1660, 93. — <sup>9)</sup> Enchiridion, éd. 1633, 163. — <sup>10)</sup> Ib. 169. — <sup>11)</sup> Ib. 121; 1660, 101. — <sup>12)</sup> THIERS, I, 376. — <sup>13)</sup> Ib. 376. — <sup>14)</sup> Ib. 356; LE BRUN, I, 86. — <sup>15)</sup> Enchiridion, 1633, 164; LE BLANT, Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres, 34, 1895, 119. — <sup>16)</sup> Oraison trouvée sur le sépulcre de la Vierge, THIERS, IV, 84-5; DEONNA, Indic. ant. suisses, 1921, 142, n. 4.

Munissez-vous aussi d'«Agnus Dei». Les textes officiels de Rome affirment qu'ils «protègent dans les combats et assurent la victoire», et les oraisons que le pape récite sur eux lors de leur bénédiction assurent que, «pour ceux qui les portent dévotement, la mort ne les prenne pas à l'improviste, que l'homme ne prévale pas contre eux, etc.»<sup>1)</sup>.

Préférez-vous revêtir la «chemise de nécessité»?

«Il ne faut pas oublier icy la chemise surnommée de nécessité, que les Allemands appellent Nothemd, tant célébrée par nos ayeuls, et qu'ils avoyent acoutusmé de vestir en la guerre contre les coups des dards, des balottes et boulets de canon: tellement que par icelle ils évitoyent tous les dangers belliques et autres incommoditez qui peuvent survenir aux corps. Les femmes grosses ont usé de ceste mesme chemise, afin d'accoucher plus soudainement et plus à l'aise»<sup>2)</sup>.

Wier ajoute en marge: «La chemise de nécessité. Les Français usent des chemises de nostre Dame de Chartres». Chartres possède un fragment de la chemise de la Vierge, qui lui a été donnée en 876 par Charles le Chauve. Par contact, elle communique ses vertus à de précieux talismans, et au XIX<sup>e</sup> siècle encore, à des médailles découpées en forme de chemisette, avec cette inscription: «Cette chemisette bénite à Chartres a touché le précieux vêtement de la Vierge». Mgr Pie, évêque de Poitiers, en a célébré les mérites dans un de ses discours:

«préservatif assuré, bouclier impénétrable, derrière lequel les chevaliers ne craignent ni fer ni acier; à tel point, est-il observé dans certain discours sur les duels, que celui qui est muni d'un tel avantage en doit avertir son adversaire, parce que la partie n'est plus égale»<sup>3)</sup>.

On s'assurait en effet avant le duel, selon Brantôme, que les adversaires ne portaient pas sur eux de «billets» ou autres talismans, et cet emploi de «charmes» en cette circonstance était déjà interdit au VII<sup>e</sup> siècle<sup>4)</sup>.

<sup>1)</sup> WIER, éd. Paris, 1885, II, 55; De la dévotion aux Agnus Dei, par le chanoine M. BARBIER DE MONTAULT (4), Paris; PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 326 ss.: Les Agnus Dei. — <sup>2)</sup> WIER, Histoires, disputes et discours, éd. Paris, 1885, II, 101; suit la fabrication de cette chemise. - Cf. aussi WIER, De praestigiis daemonum, Bâle, 1583, 573: »Nothembd». — <sup>3)</sup> Discours de Mgr Pie, cité par le R. P. HUGUET, La dévotion de Marie en exemples, 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1868; PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 246-7. — <sup>4)</sup> LE BLANT, Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres, 34, 1892, 294; 1895, 113; MÉLUSINE, IV, 128 ss.

## 25. L'efficacité des «billets» portés par les soldats.

On ne saurait nier l'efficacité de ces «billets», puisqu'on en donne maintes preuves, anciennes et contemporaines! Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, qui vivait au XVII<sup>e</sup> siècle, éprouva un jour l'invulnérabilité d'un adversaire: aucun coup d'épée ne put pénétrer son corps, et, terrassé, aucun coup de mousquet, pourtant tiré à bout portant, ne l'atteignit. «Je jugeay par là que cet homme avoit un caractère»<sup>1)</sup>.

Le scapulaire est un «paraballe» de même vertu:

«Ceux qui en sont revêtus peuvent indifféremment recevoir du plomb dans l'estomac; en vain on leur décharge des revolvers à bout portant; les balles dévient, tombent à leurs pieds, et celles qui, par erreur sans doute, ont troué les habits, viennent respectueusement s'aplatir sur le drap du scapulaire. . .

M. A. de L. . . a pu voir ainsi ses vêtements percés impunément de vingt neuf trous dans l'insurrection du Var, où il avait été pris pour un insurgé. Ne pouvant réussir à le tuer, disait un gendarme, j'y ai renoncé»<sup>2)</sup>.

Un jeune soldat combat à la bataille de Novare:

«Le pieux soldat saisit son scapulaire et s'en attache à chaque bras une partie, puis il met dans sa bouche une médaille, qu'il portait toujours sur lui, en disant: Si je meurs, je veux mourir dans les bras de Marie. Un combat acharné s'engage, ses compagnons tombent morts à ses côtés, seul il reste sans blessure, au milieu des ravages de la mort»<sup>3)</sup>.

Un livret, «Le Saint Suaire de N. S. Jésus-Christ», que ses dimensions minuscules, in-64<sup>o</sup>, permettent de mettre aisément en poche, a les mêmes effets<sup>4)</sup>. On y lit:

«Le cantique d'un soldat très chrétien protégé par le Saint Suaire contre quatre misérables Turcs qui en voulaient à ses jours:

Mais le soldat débonnaire  
Portait dessous son habit,  
L'image de Jésus-Christ,  
Qui est le précieux Saint Suaire  
Qui lui conserva la vie  
Et détourna leur envie.

<sup>1)</sup> Les mémoires de Messire Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, Amsterdam, I, 1690, 16-7; DEONNA, Armes avec motifs astrologiques, Rev. hist. rel., XC, 1924; MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 352.

— <sup>2)</sup> PARFAIT, 128: d'après le R. P. HUGUET, Vertu miraculeuse du scapulaire, démontrée par les traits de protection, de conversion et de guérison miraculeuse, 1869, 21. — <sup>3)</sup> PARFAIT, 126: d'après le R. P. HUGUET, 20. — <sup>4)</sup> PARFAIT, 348 ss.; Le Saint Suaire de N. S. Jésus-Christ, Moronval, éd. à Monterrau.



«Faut qu'il ait un caractère»,  
 Disaient ces Turcs et païens.  
 Non, répondit le chrétien,  
 J'ai le précieux Saint Suaire  
 Qui m'a toujours préservé  
 Des malheurs en vérité.»

Moralité: «Tous bons chrétiens qui porteront  
 Le Saint Suaire,  
 De mort subite seront préservés  
 Et de tout danger»<sup>1)</sup>).

Il suffit même d'un vœu, de la promesse d'une messe, pour recevoir sans broncher et sans résultat balles et boulets:

«Tous les camarades d'Ignace tombèrent à ses côtés; lui-même fut couvert de leur sang sans être jamais atteint. Dans la retraite, il reçut plusieurs coups de feu qui ne lui firent aucun mal: une balle qui le frappa au bras et qui traversa tous ses habits ne lui occasionna ni enflure, ni meurtrissure; un biscaien l'ayant atteint avec force au talon, Ignace continua sa marche sans la moindre peine. Une autre fois, tandis qu'il faisait face à l'ennemi, il fut frappé à la poitrine par un éclat d'obus sans ressentir la moindre douleur»<sup>2)</sup>.

Wier s'étonne avec raison que, disposant de ces moyens puissants et économiques, les princes emploient encore à grands frais boulets et poudre!<sup>3)</sup>

On ne peut donc s'étonner que les soldats aient recours à ces pratiques, et que, mieux que tous autres, ils connaissent les formules bienfaisantes qui protègent contre les blessures, les guérissent, ou guérissent encore d'autres maux:

«Quelques-uns d'entre les Espagnols et Italiens qui faisoient la guerre en Flandres, l'an mil cinq cents soixante huit: pour s'estre garantis de la peste et de tous maux, se vantoyent d'avoir un remède souverain, autorisé par le Pape, et qui contenoit ces mots et caractères: «Crucem pro nobis subit, et stans in illa sitit Jesus, sacratis manibus, clavis ferreis et pedibus perfossis. Jesus, Jesus, Jesus, Domine, libera me ab hoc malo et hac peste». C'est-à-dire, Jésus a été crucifié pour nous, et a eu soif pendant en la croix; ses sacrées mains et ses pieds ont été percés de clous de fer. Jésus, Jésus, Jésus, Seigneur, délivre-nous de ce mal et de cette peste. Au bout de ce charme, il falloit dire trois fois Pater et trois fois Ave Maria.

<sup>1)</sup> PARFAIT, 351-2. — <sup>2)</sup> Ib. 310; d'après le R. P. HUGUET, La dévotion à Marie en exemples, 1868, II, 152. — <sup>3)</sup> WIER, éd. Paris, 1885, II, 62: «Pourquoy les princes chrétiens font-ils tant de frais pour rompre les portes et murailles des villes avec tant de frais en boulets et poudre à canon? veu mesmes qu'ils ne feroient difficulté d'aller fouiller en enfer pour y trouver des richesses, s'ils avoyent ce moyen que proposent ici les charmes».

En la même année ces bons gendarmes faisoient consacrer avec je ne say quelles cérémonies et conjurations leurs armes et estendarts contre leurs ennemis: mais j'estime que la vérité des histoires de cette guerre montrera si tels remèdes leur ont servi ou non. Leur principal étendart avoit (comme j'entends) l'image de sainte Marguerite, laquelle on dit avoir vaincu le diable, etc.»<sup>1)</sup>.

Nous avons cité plus haut une oraison, dont s'inspire un de nos «billets»: «Potentia Patris, etc.» (n° 16) et qui était en honneur parmi les soldats espagnols.

C'est encore «une oraison de grande vertu, qu'un sergent de village récitoit pour guérir un malade ou un blessé. Dites: Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, Madame Sainte Anne qui enfanta la Vierge Paris...»<sup>2)</sup>.

«Et ce qu'il y a de considérable — ajoute Thiers qui rapporte cette formule — c'est que cette oraison, toute éloquente et spirituelle qu'elle est, guérit presque tous ceux pour qui elle est dite, ainsi que l'ont assuré plusieurs personnes dignes de foi»<sup>3)</sup>.

«Le même sergent se sert encore de cette autre oraison pour guérir les maladies des yeux: «Saint Jean passant par ici trouva trois Vierges en son chemin; il leur dit...»<sup>4)</sup>.

«Certains soldats Italiens guérissent autrefois les playes les plus dangereuses, et je ne sçai s'il n'y en auroit pas encore aujourd'hui qui les guérissent, en touchant seulement aux linceuls qui avoient été appliqués sur les playes. C'est ce qui s'appelle l'art de Saint Anselme, comme si saint Anselme en étoit l'auteur. Mais le Père Delrio témoigne que cet art est appuyé sur un pacte avec le Démon, qu'il est de soi un péché mortel, et qu'on ne peut sans blasphémer en attribuer l'invention à Saint Anselme, puisque c'est Anselme de Parme, ce fameux magicien, qui l'a trouvé»<sup>5)</sup>.

## 26. Le port des «billets» par les Savoyards de l'Escalade.

Ces pratiques étaient donc habituelles parmi les soldats espagnols et italiens: «superstitions damnables de quelques Napolitains», dit S. Goulart<sup>6)</sup>: «Napolitain, dit l'annaliste Perrin, «gent luxurieuse à merveille, et adonnée à une profonde et ténébreuse superstition»<sup>7)</sup>. Or l'armée qui tentait l'Escalade de Genève comptait moins de Savoyards que d'Es-

<sup>1)</sup> WIER, éd. Paris, 1885, II, 27-8. — <sup>2)</sup> Enchiridion, éd. 1633, 174. —

<sup>3)</sup> THIERS, I, 400; LE BRUN, I, 97. — <sup>4)</sup> THIERS, I, 401. — <sup>5)</sup> LE BRUN, I, 107. — <sup>6)</sup> GOULART, Thrésor, 1051. — <sup>7)</sup> GEISENDORF, 507.

pagnols, d'Italiens, et de Français<sup>1)</sup>; croyant la ville gagnée, ils s'écriaient déjà: «Vive Espagne, vive Savoie!»<sup>2)</sup>. C'est assurément un Italien, un Napolitain, qui nous a laissé son bulletin de pèlerinage au Mont Gargano (cf. n° 20).

Il est donc très naturel qu'ils aient porté sur eux ces «billets», d'un usage du reste général. Ce n'était pas la première fois que les Genevois le constataient chez leurs ennemis. Ils en avaient déjà trouvé en 1589 sur les soldats savoyards, nous apprend le syndic Jean du Villard:

«Nota qu'il est à remarquer que tous les dicts larons d'ennemys sont marqués de plusieurs croix sur leur champ, comme pour se recognoistre estans morts, se transporter en leur camp, et forsse charmes. Plus, toutes leurs balles différentes avec nostres des arquebuses et mousquets, car les nostres sont rondes et toutes les leurs sont longues, et plus part hont forsse charmes sur eux, par escript, mais pour cela n'importe, car ubi le charme, ibi le corps mort»<sup>3)</sup>.

Deux ans après, en 1591, dit Piaget:

«On trouva en plusieurs lieux des billets esquels il y avoit du sang, un fouet, une hache, avec des mots: Malheur pour le sang de Bonne»<sup>4)</sup>.

## 27. L'effroi des assaillants et les présages.

Les historiens genevois, anciens et modernes, ont insisté à plaisir sur la peur qui tenaillait les soldats du duc de Savoie dans leur marche nocturne contre Genève, et qui leur fit voir de sinistres présages:

<sup>1)</sup> Selon GOLDAST, elle comptait 3000 Espagnols, 2000 Napolitains, 1000 Savoyards, «ou plutost Français fugitifs», éd. Gardy, 1903, 74 ss.; ce chiffre a paru exagéré et discuté, cf. GUILLOT, *La nuit de l'Escalade*, 19. — FAZY, *Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade*, 1902, 437: «Il y avait là un singulier mélange de Français renégats, anciens ligueurs, d'Espagnols, d'Italiens; dans cette petite armée d'aventuriers triés sur le volet, l'élément savoyard faisait presque complètement défaut, et nous tenons à le constater»; 440: «Ce n'est pas sans répugnance que nous nous servons du mot Savoyard pour désigner l'armée bigarrée et cosmopolite qui marchait à l'assaut de Genève; à vrai dire, elle n'avait de savoyard que le nom». Cf. BECDELÈVRE, 156 ss. Pour quelle raison, sous la plume de LE BLANT s'inspirant de BERNEGGERUS, lui-même copiant GOLDAST, les assaillants se sont-ils transformés en «soldats auvergnats»? *Rev. arch.*, 1894, II, 11. — <sup>2)</sup> SPON, *Hist. de Genève*, éd. 1730, I, 431; DUFOUR-VERNES et RITTER, *Histoire de l'Escalade*, 29; Th. DUFOUR, *Deux relations*, 1880, 6, etc. — <sup>3)</sup> *Journal du syndic Jean du Villard*, avec notes de A. Choisy, MDG, XXXII, 274. — <sup>4)</sup> GEISFNDORF, 550. — Rôle du fouet en magie et prophylaxie, HOFFMANN-KRAYER, *Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens*, s. v. Peitsche; de la hache, *ib.*, s. v. Axt.

«On pourrait croire qu'ils avaient de sinistres pressentiments: à plusieurs reprises, ils furent saisis de folles terreurs; au milieu des ténèbres épaisses, ils crurent apercevoir de soudaines clartés; un lièvre inoffensif, qui vint s'égarer dans leurs rangs leur fit l'effet d'un fort mauvais présage»<sup>1)</sup>.

Ce lièvre, qui traverse leur route, et en effraie de plus peureux que lui, a surtout excité leur verve<sup>2)</sup>, et celle des chansonniers:

«Les lièvres blanches d'Albigny  
Que devant toi tu vis sortir  
Étoient l'échantillon sans doute  
De cette fatale déroute...»<sup>3)</sup>.

Dans le folklore et la superstition, le lièvre occupe une place d'importance<sup>4)</sup>. Il est l'animal des sorcières, qui souvent se changent en lui<sup>5)</sup>; il incarne les puissances démoniaques et infernales; il annonce la maladie et la mort<sup>6)</sup>. En rencontrer sur son chemin est un présage de malheur<sup>7)</sup>, spécialement

<sup>1)</sup> FAZY, Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade, 1902, 440. — THOUREL, Hist. de Genève, II, 1833, 390: «Cependant de sinistres pressentiments agitaient l'âme de ces guerriers, bien que fort nombreux et armés de toutes pièces; leur conscience timide, comme celle de l'homme qui va commettre une mauvaise action, la rendait accessible aux craintes les plus puérides. A Champel, un lièvre qui s'élançait et fuit jette l'épouvante dans les rangs». — Cf. encore DUFOUR-VERNES, Les défenseurs de Genève à l'Escalade, 1902, 9, etc. — <sup>2)</sup> Cf. encore: LETI, Historia Ginevrina, Amsterdam, 1686, III, 418; BÉRENGER, Hist. de Genève, 1773, II, 284: «en approchant du lieu où ils tendaient, leur âme s'ouvrit à diverses craintes. Un lièvre qui se lève et fuit les intimide...»; PICOT, Hist. de Genève, 1811, II, 305: «la vue d'un lièvre qui passe et repasse à plusieurs reprises au milieu d'elles, leur parut d'un mauvais augure»; GUILLOT, L'Escalade, Trois récits, 1902, 79; id., L'Escalade de 1602, 14, etc. — <sup>3)</sup> Votre Escalade, Savoyards, Chansons de l'Escalade, éd. Penard, 1916, n° 2. - «Le lièvre», poésie de Reichstetter: «Mais lièvre, mon ami, tu ignores peut-être / que dans tes ascendants il se trouve un ancêtre / Lequel, bien loin de fuir, traversant une route, / Faillit tout renverser, presque mit en déroute / Une armée et ses généraux... / Il fallut qu'à l'instant le saint Père Alexandre / Monté sur une mule, et craignant d'en descendre, / Prit son grand courage à deux mains: / Vade retro, dit-il, Satanas! Les oreilles / Du bon grand père lièvre, à des cornes pareilles, / Barraient, sinistres, le chemin...», dans: La nuit du 11 décembre 1602, avec gravures de Monod, et poésies de REICHSTETTER, 1902, 44; BECDELIEVRE, 105; PIACHAUD, L'Escalade, 1935, 37: «Ils étaient vrais, les funestes présages / Du lièvre blanc, des jeux dans les nuages / Qui leur faisaient si peur, hier en venant; / Ils étaient vrais, on le voit maintenant.» — <sup>4)</sup> HOFFMANN-KRAYER, Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens, s. v. Hase; MÉLUSINE, III, 265; VIII, 25. — <sup>5)</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v., 1508, n° 5. — <sup>6)</sup> Ib. 1511, n° 8; 1512. — <sup>7)</sup> Ib. 1514, n° 14.

pour les guerriers — on connaît de nombreux exemples de cette croyance au moyen âge<sup>1)</sup> —, et surtout si le lièvre est blanc<sup>2)</sup>. Si la couleur blanche est souvent favorable, apotropaïque<sup>3)</sup>, elle peut aussi être démoniaque et néfaste: sorciers et sorcières éprouvent une prédilection marquée pour elle, se transforment en animaux blancs<sup>4)</sup>; les démons de la maladie, les animaux annonceurs de mort, sont aussi blancs<sup>5)</sup>.

La chanson de Rocati est cependant d'un autre avis:

«Ils avaient vu courir des lièvres blancs  
Dont ces sorciers prenaient bonne espérance»<sup>6)</sup>.

Elle n'a pas nécessairement tort. Un lièvre qui court sur votre chemin peut être un heureux présage<sup>7)</sup>; ceci dépend de la direction qu'il suit: de gauche à droite il est favorable, de droite à gauche funeste<sup>8)</sup>. A vrai dire, ce peut être aussi l'inverse! En magie, comme en toute activité humaine, les contraires se touchent et s'identifient<sup>9)</sup>.

Il est regrettable que les Savoyards n'aient pas recouru à quelque rite conjurant le pouvoir maléfaisant du lièvre, par exemple cracher trois fois<sup>10)</sup>, ou qu'ils n'aient pas songé à l'attraper. Diverses parties de l'animal constituent des talismans contre le mal<sup>11)</sup>, ou d'utiles remèdes contre les maladies<sup>12)</sup>. Et certes ses vertus leur eussent rendu grand service ce soir-là, car

«Evax et Aaron disent que, si l'on en joint les pieds avec une pierre ou avec la tête d'un merle, ils rendront l'homme qui les portera si hardi, qu'il ne craindra rien. Celui qui les attachera à son bras ira partout où il voudra et y retournera sans danger»<sup>13)</sup>.

Ils avaient aussi aperçu dans le ciel des colonnes de feu:

«Un qui aperçut des colonnes de feu dit:  
Qu'est-ce que cela qui me trouble la vue?  
Devers Champel, l'air est tout rayonnant. —  
Ce sont les gibets, qui sont de bois luisant»<sup>14)</sup>.

<sup>1)</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v., 1515. — <sup>2)</sup> Ib. 1512, ex.: lièvre blanc, annonceur de maladie, de mort. — <sup>3)</sup> Ib. s. v. Weiss, 339, n° 3, Weiss als Zaubersfarbe; apotropaïque, 341; favorable, 351. — <sup>4)</sup> Ib. ex. — <sup>5)</sup> Ib. 349 ss. — <sup>6)</sup> La chanson de Rocati, raboinée par Jean MUSSARD, 1903, n° 8. — <sup>7)</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Hase, 1514; 1516, n° 17, Hase als Glückzeichen. — Voir en songe courir un lièvre annonce richesses acquises à force de travail et d'esprit. FLAMEL, Le livre d'or, Paris, 1842, 93. — <sup>8)</sup> Ib. 1516, n° 17; 1519, n° 22. — <sup>9)</sup> Ib. 1516. — <sup>10)</sup> Ib. 1516, n° 18, Abwehr. — <sup>11)</sup> Ib. 1508, n° 4. — <sup>12)</sup> Ib. 1520, n° 24, Volksmedizin. — <sup>13)</sup> Les secrets admirables du Grand Albert, Paris, 1914, 71. — <sup>14)</sup> La chanson de Rocati, raboinée par Jean

Ces assertions sont anciennes, et déjà rapportées par Simon Goulart:

«En chemin, ils se donnèrent diverses alarmes et présages par les choses qui leur apparurent, comme fusées et colonnes de feu en l'air, lièvres ou autres bestes courantes . . . »<sup>1)</sup>.

Des historiens catholiques les ont taxées de légendes, comme le récit des «billets» et autres faits superstitieux de cette nuit de l'Escalade<sup>2)</sup>. L'analyse que nous avons donnée du texte des «billets» en a prouvé la réalité. Rien n'empêche aussi de penser que les assaillants, croyant en leur vertu, n'aient cru de même à des présages. En cela ils n'auraient du reste pas différé de leurs contemporains, même réformés, nous le noterons plus loin.

Toutefois, ne s'agirait-il peut-être pas d'un lieu commun, d'une formule consacrée en pareil cas? On le supposerait, à lire le récit que le Citadin donne d'une autre Escalade manquée de Genève par les Savoyards, celle de la «nuit des Echelles» qui eut lieu en 1529:

«Car le Jeudy avant Pasques 1529 après minuict ils vinrent avec grande quantité d'eschelles bien près des murailles, prétendans prendre la ville d'assaut. Ils étaient plus de 3500 couverts de cuirasses. Mais entre eux furent saisis de telle frayeur envoyée du ciel qu'ils n'eurent haste que de gagner au pied, sans mesme avoir le loisir d'appliquer leurs eschelles... Ceste entreprise, ou ceste nuict, fust depuis toujours nommée la nuict des Eschelles, ou de l'Escalade»<sup>3)</sup>.

## 28. L'efficacité des «billets» de l'Escalade.

Ces «billets» ont-ils été utiles à ceux qui les portaient? On pourrait le croire, selon Esaïe Colladon:

«Le dit La Crose commence à en attaquer un, et ne savoit où le blesser, tant il était bien armé de casque et de cuirasse, et comme malheureux avoyent la plupart des billets et des charmes»<sup>4)</sup>.

MUSSARD, éd. 1903, n° 9. — PIACHAUD, L'Escalade, 1935, 19: «Les vaines terreurs de l'armée en chemin, comme les signes apparus dans les nuages de la nuit, lances et chevrons de feu, étonnèrent les courages, et ce n'étaient que les jeux célestes de la bise et de la lune au-delà des nuées épaisses». —

<sup>1)</sup> DUFOUR-VERNES et RITTER, Hist. de l'Escalade, 46 (attribuée à PIAGET). —

<sup>2)</sup> BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602, 1903, 82: «aussi l'on comprend, sans trop de peine, que M. FAZY ait décrit, sur la foi de ses devanciers, les terreurs folles des Savoyards. C'est toujours un lièvre inoffensif, ou des pieux, ou même des clartés imaginaires, qui suffisent à les faire trembler...» —

<sup>3)</sup> Le Citadin de Genève, 1606, 99. — <sup>4)</sup> Récit de l'Escalade du 12 décembre 1602, tiré du Journal d'Esaïe Colladon, 1883, 5.

Cependant, beaucoup furent tués pendant l'assaut, et d'autres, faits prisonniers, furent pendus! Avant de gravir l'échelle où l'attendait le bourreau, l'un d'eux récita le Psaume 51 : le fit-il en acte de contrition, ou songea-t-il que sa vertu protectrice pourrait peut-être encore le sauver au dernier moment?

«Un autre, natif de... un peu avant que de monter sur l'échelle, récita en latin avec fort bonne prononciation le psaume 51, et comme M. de la Faye le lui interprétait, il dit qu'il n'entendait aucunement le latin. Etant sur l'échelle, en propres termes loua Dieu de la grâce qu'il lui faisait de l'avoir à ce port salutaire pour pouvoir reconnaître ses fautes, car disait-il, tous les vices et meschancetés qu'on peut imaginer en un jeune homme, faites état que j'en suis coupable»<sup>1)</sup>.

#### IV. Les «billets» et l'Eglise.

##### 29. L'Eglise et l'Escalade.

Le texte des «billets» n'a pas été composé spécialement pour l'Escalade — contrairement à ce que Dufour-Vernes et Ritter supposaient pour l'un d'entre eux (n° 13) — et nous avons démontré qu'il répète des formules courantes.

Mais ont-ils été écrits, confectionnés, spécialement à cette occasion? On peut répondre négativement pour certains, qui devaient être portés auparavant déjà par leurs possesseurs: tel assurément le bulletin de pèlerinage au Mont Gargan (n° 20), l'invocation à l'ange gardien (n° 17), la formule contre la fièvre (n° 16); on ne comprendrait pas que ces textes spéciaux aient été remis aux combattants de préférence à d'autres mieux adaptés à la circonstance. Ajouterons-nous le billet avec «caractères» (n° 19)? Il n'est guère plausible — sinon impossible — que des prêtres aient donné eux-mêmes un billet dont la teneur, manifestement entachée de superstition, était formellement condamnée par l'Eglise. Remarquons que les autres textes, s'ils ont été aussi désavoués par l'Eglise — nous le verrons —, ne contiennent cependant que des citations bibliques et des noms divins, mais aucun nom étrange ou cabalistique, dont les oraisons de l'Enchiridion sont pourtant pleines.

On a présenté l'Escalade autant comme une croisade de la Rome catholique contre la Rome protestante, que comme une entreprise politique du duc de Savoie<sup>2)</sup>. Elle aurait été

<sup>1)</sup> Ib. 8 — <sup>2)</sup> Ceci semble avoir été admis même par les écrivains catholiques, BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602, 1902, 33: «Saint François de

préparée au Jubilé de Thonon en 1601<sup>1)</sup>, pour détruire ce nid d'hérétiques<sup>2)</sup>, et favorisée par le pape Clément VIII, par Saint-François de Sales. Il n'y a pas lieu ici d'entrer dans la discussion qui oppose sur ce point les écrivains réformés<sup>3)</sup> et catholiques, ces derniers s'efforçant de dégager l'Eglise de toute préméditation et participation<sup>4)</sup>. Nous ne voulons examiner que le rôle attribué par la tradition à l'Eglise et tout particulièrement au Père Alexandre dans la distribution des «billets».

### 30. Le Père Alexandre et les «billets».

«Quelques capucins étoient mellés en ces troupes hors la ville et aussi un jésuite»<sup>5)</sup>.

Ce «Jésuite très furieux», ce «caphard Jésuite», que les historiens<sup>6)</sup> et les chansonniers<sup>7)</sup> ont invectivé et ridiculisé à l'envi, est le Père Alexandre<sup>8)</sup>, soit l'Ecossais Alexandre Humeus, ou Hume, que S. François de Sales avait appelé avec d'autres pour ramener le Chablais au catholicisme, et auquel il avait confié la direction du collège de Thonon<sup>9)</sup>.

Sales ne jugeait pas l'Escalade autrement que le Père Alexandre. Aussi, dix-neuf ans après l'échec, le 29 novembre 1621, il écrivait à M. Carron, et lui parlait de ce M. de Saunaz, qui était mort, disait-il, à moitié martyr, dans Genève. A ses yeux, l'entreprise de 1602 avait je ne sais quoi qui rappelait une croisade, et les victimes du 12 décembre lui paraissaient être mortes à moitié sans doute pour le service de Son Altesse, mais à moitié aussi pour leur religion.» — <sup>1)</sup> Vray Discours, 1603, 4; GOLDAST, éd. GARDY, 1903, 43-4; SPON, Hist. de Genève, 1730, I, 421, etc. — <sup>2)</sup> GOULART décrit les cruautés que les vainqueurs réservaient aux Genevois vaincus: «quant aux Ministres de l'Eglise de Genève, ils étaient condamnés à être tenaillés, brûlés à petit feu, et leurs corps réduits en poudre, réservée la tête du plus ancien d'eux tous, laquelle eût été portée à Rome et offerte en agréable présent au Pape». — <sup>3)</sup> GABEREL, Hist. de l'église de Genève, II, 1855, 475 ss.; id., L'Escalade et François de Sales, Réponse aux Annales catholiques, 1853; GARDY, Histoire de la survenue inopinée, 1903, 43 ss. — <sup>4)</sup> FLEURY, Un mot sur l'Escalade de 1602, s. d., 5; Réfutation des calomnies de M. le ministre Gaberel contre S. François de Sales relativement à sa prétendue violence de la mission du Chablais et sa prétendue influence sur l'Escalade de Genève, Annales catholiques de Genève, 1852. — Sur le rôle du pape, BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602, 1903, 34 ss.; 149, XII, référ.; sur le rôle de S. François de Sales, ib., 147, XI, référ. — <sup>5)</sup> Relation de 1602; Th. DUFOUR, Deux relations de l'Escalade, 1880, 12. — <sup>6)</sup> Voir annexe I. — <sup>7)</sup> Voir annexes II, III. — <sup>8)</sup> Dénommé parfois par erreur Abraham, Alexis. — <sup>9)</sup> Th. CLAPARÈDE, Le Père Alexandre, MDG, XVII, 1872, 118; BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602, 1903, 142, IX (détails et références); G. FATTO, Le Père Alexandre, L'Escalade de Genève, 335<sup>e</sup> anniversaire 1602-1937, publié par la Compagnie de 1602, fig. et spécimen de l'écriture du Père Alexandre, et sa signature, dans les registres de baptême de l'église de Thônex près Genève, 1604; Alexandre Hume s'était en effet installé à la cure de Thônex en 1604; il mourut à Chambéry en 1606.



Il est très vraisemblable qu'il assistait à l'Escalade de Genève, au pied des échelles, exhortant les soldats en qualité d'aumônier de l'armée<sup>1</sup>); il y aurait été blessé par la chute sur lui d'un assaillant précipité du haut des murs<sup>2</sup>). Lui et d'autres ecclésiastiques avaient préparé les soldats et leurs chefs par la confession et la communion. D'Aubigné prétend qu'ils avaient administré l'extrême-onction à certains d'entre eux, tel Brunaulieu<sup>3</sup>), assertion qui a été mise en doute<sup>4</sup>).

<sup>1</sup>) BECDELÈVRE, 145: «Pour ce qui est de l'Escalade, des harangues faites au cours de la nuit fameuse, ou de la distribution des billets et des amulettes, pas plus que la «Vie de Granier», les notices ne nous renseignent. Pourtant il eût été curieux de préciser enfin le rôle historique du «jésuite très furieux». L'une de ses biographies cependant indique que, durant un certain temps, Alexandre vécut dans les armées de Charles-Emmanuel en qualité d'aumônier. A force de zèle et d'efforts, il parvint à ramener aux pratiques d'une vie chrétienne des soldats, qui sans doute les avaient négligées. Surtout il s'attachait à ce qu'aucun d'entre eux ne fût emporté par la mort à l'improviste. Aussi, dès que le bruit d'une bataille ou d'un engagement se faisait entendre, notre aumônier partait pour soulager les blessés, corps et âmes. Même, s'il ne pouvait arriver autrement, sans s'exposer à une perte assurée, il s'étendait par terre et s'avavançait en rampant. Peut-être, c'était en décembre 1602 qu'Alexandre Humaeus remplissait ces fonctions; dès lors il paraîtrait moins improbable qu'il se fût trouvé sous les murs de Genève. Mais la notice ne donne aucune date et elle continue de laisser plus d'un point dans l'obscurité. Dans tout ce que racontent les chroniqueurs genevois, il y a probablement un fonds de vérité, bien mince peut-être, avec une grosse part de légende. Au reste, plus d'un trait qu'on reproche au missionnaire, ou qu'on tourne en ridicule, est plutôt à sa louange; avant le combat, il encourage les soldats; il les réconcilie avec Dieu; dans la déroute, il vient relever les blessés, au risque d'être atteint lui-même, ou écrasé sous le poids de guerriers qu'on précipite du haut des remparts. N'est-ce pas là pour un aumônier militaire remplir noblement son devoir?» Ib. 32: «Si nous nous mettons à leur point de vue (des Savoyards), ce qui conviendrait parfaitement, lorsque nous parlons d'eux, la conduite du Père Alexandre, si tant est qu'il ait agi et parlé, dans la nuit de l'Escalade, comme on le fait agir et parler, nous semble très naturelle. Elle perd ces surcharges naïvement ridicules, dont on l'a couverte à plaisir. Je suppose qu'il se soit en effet trouvé au pied des échelles, encourageant, au besoin confessant et absolvant; il n'était sans doute pas là moins à sa place, que n'était à la sienne le pasteur de Montauban, Daniel Chamier, lorsqu'en 1621, tandis que Louis XIII assiégeait la ville, il excitait au combat les soldats huguenots. Aucun Genevois, que je sache, n'a jamais songé à bafouer Chamier de ce qu'il ait ainsi rempli ce qu'il pensait être son ministère, encore moins de ce qu'il ait trouvé la mort en l'accomplissant » — <sup>2</sup>) Vray Discours, 1602, 22: «dont Père Alexandre ne se trouve guère bon marchand, quelques armés estans lourdement cheus dessus luy»; SPON, Hist. de Genève, I, 1730, 433; FAZY, Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade, 1902, 449. — <sup>3</sup>) D'AUBIGNÉ, L'Escalade, éd. DUFOUR--VERNES et RITTER, 1884, 6: «Les Jésuites avoient tous les jours précédens fait confesser, communier et jurer sur l'hostie les principaux, entre autres Brunaulieu, Picard, gouverneur de Bonne, premier entrepreneur, s'estoit fait donner l'extrême-onction pour ne vouloir, ayant failli à son entreprise, survivre à son malheur.» Cf. aussi la chanson de Rocati. — Cette assertion est reprise par l'auteur des Chansons de l'Escalade, précédées d'un Précis historique sur l'Escalade, 1845, 3: «Ils avaient communié avant de partir, et avaient reçu de la main de leurs prêtres des billets, sortes d'amulettes qui devaient les préserver de mort violente; l'on assure que Brunaulieu s'était fait donner l'extrême-onction jurant qu'il ne survivrait pas à sa honte si son entreprise venait à échouer.» — <sup>4</sup>) BECDELÈVRE, 80, 82, dit de Fazy: «du

Elle contrevient en effet aux défenses de l'Eglise:

«On s'exposeroit à la superstition du faux culte, si on donnoit l'Extrême-Onction à des soldats qui iroient à l'assaut d'une place, ou à une bataille où il seroit probable que plusieurs perdroient la vie.. Aussi cela est-il défendu expressément par le quatrième Concile Provincial de Milan, en ces mots: *Parochus Extremae unctionis Sacramentum illis ne ministret nempe.. ad bellum proficiscentibus.*

La même défense est faite par le Concile Provincial d'Aix en 1585, par le Rituel romain de Paul V, etc.; presque tous les Rituels modernes disent dans le même sens: *Non ministretur praelium inituris, etc.*»<sup>1)</sup>.

Mais l'interdiction n'a-t-elle pas été rendue nécessaire par l'usage abusif, et par suite ne confirme-t-elle pas celui-ci?

Le Père Alexandre apparaît surtout comme le distributeur aux soldats des billets superstitieux<sup>2)</sup>; aussi parle-t-on communément des «billets du Père Alexandre»<sup>3)</sup>. Dufour-Vernes va jusqu'à prétendre que sa présence à l'Escalade ne s'explique que pour ce motif<sup>4)</sup>. D'autres textes font remettre ces billets par «des Jésuites de Thonon»<sup>5)</sup>, d'autres encore dissocient le nom du Père Alexandre et les billets<sup>6)</sup>. Si donc l'existence de ces derniers est certaine, il est difficile de dire s'ils avaient été remis par le Père Alexandre, par d'autres prêtres, ou si les soldats les tenaient d'une autre source, peut-être de leur propre initiative. Nous avons vu qu'il dut en être ainsi pour quelques-uns de ces billets tout au moins (cf. n° 29).

### 31. Les «billets» bénis par le Pape.

D'Aubigné affirme que ces billets avaient été «bénits par la main du Pape»; Leti les fait distribuer aux soldats «de la part du Pape». Quelle que soit la participation, discutée<sup>7)</sup>, de

moins il a laissé de côté l'aventure de Brunaulieu et de son extrême-onction.

— <sup>1)</sup> THIERS, éd. 1777, IV, 335-6; LE BRUN, II, 1736, 281. — <sup>2)</sup> Vray Discours: «il les avait auparavant la plus part charmés et abusés avec certains billets.» — D'AUBIGNÉ: il «avait... distribué aux premiers (ceux qui s'étaient approchés des échelles) certains billets...» — <sup>3)</sup> GEISENDORF, 580. — <sup>4)</sup> DUFOUR-VERNES, Les défenseurs de l'Escalade, 1902, 10: «Ces 300 hommes, choisis parmi les plus résolus, ont les avait chargés d'amulettes, outre la communion qui leur avait été donnée, la superstition et les pratiques religieuses de l'Eglise romaine d'alors marchant de pair. Le Jésuite Alexandre, dont on ne s'explique pas autrement la présence pour un simple coup de main, se tenait au pied des échelles, les encourageant par de fallacieuses promesses». — <sup>5)</sup> GOLDAST; ms. Archives de Genève, n° 115. — <sup>6)</sup> SIMON GOULART (PIAGET). — <sup>7)</sup> Cf. n° 29.

Clément VIII à l'Escalade de Genève, il est vraisemblable que cette attribution a été suggérée par le texte d'un des billets, mentionnant le Pape Léon III: «epistola . . . quam Leo Papa misit . . .»<sup>1)</sup>.

### 32. L'interdiction des «billets» par l'Eglise.

Est-ce à dire que nous nions toute participation des prêtres à la distribution de ces billets? Assurément non.

«Il s'est trouvé en d'infinis procès, que les sorciers bien souvent sont prêtres, ou qu'ils ont intelligence avec les prêtres; et par argent, ou par faveurs, ils sont induits à dire des messes pour les sorciers, et les accomodent d'hosties, ou bien ils consacrent du parchemin vierge, ou bien ils mettent des anneaux, lames caractérisées, ou autres choses semblables sur l'autel, ou dessous les linges: comme il s'est trouvé souvent . . . Or c'est double impiété en la personne des prêtres . . .»<sup>2)</sup>.

La remise de «brevets» ou «billets» a maintes fois été interdite aux prêtres par l'Eglise. Citons quelques textes, dont les dates sont voisines de l'Escalade:

Le Concile provincial de Tours, en 1583 «défend à tous les Ecclésiastiques, sous peine de suspension, et à tous les laïques, sous peine d'excommunication, de se servir de Brevets».

Le même concile «défend à tous ecclésiastiques sous peine de suspension, et à tous laïques sous peine d'excommunication, de se servir de certaines formules de prières conçues en des termes inconnus, et qu'ils récitent tout bas, pour guérir les maladies, et d'y ajouter foi en quelque manière que ce soit».

«Le synode de Bordeaux, sous Monsieur le Cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux en 1600, déclare pour excommunié tous prêtres et clercs, qui sous prétexte de quelque maladie ou autrement, donnent des Brevets, Ceintures ou Billets, où il y a herbes, paroles ou autres choses réprouvées par les saints Décrets»<sup>3)</sup>.

«Et les Constitutions et Instructions synodales de S. François de Sales et de M. D'Aranton d'Alex, évêques de Genève, portent: Et parce qu'il se pourroit faire qu'il y auroit des Ecclésiastiques qui par simplicité ou ignorance usent de Conjurations pour guérir les maladies, Nous leur ordonnons de s'en abstenir sous peine d'excommunication»<sup>4)</sup>.

<sup>1)</sup> Cf. nos 7-8. — <sup>2)</sup> SIMON GOULART, *Thrésor d'histoires admirables*, 1610, 1050-1. — <sup>3)</sup> THIERS, I, 367, 398. — <sup>4)</sup> *Ib.* 439-40. «Puis donc, ajoute Thiers, qu'il est défendu sous de grandes peines, et aux Ecclésiastiques et aux laïques de guérir les maladies par Conjurations ou Oraisons, tous ceux qui entreprennent de le faire, ne sont-ils pas manifestement rebelles aux ordres de l'Eglise?»

Répetons-le: si l'on défend une pratique, c'est bien parce qu'elle existe. Si S. François de Sales, évêque de Genève, dont l'histoire est intimement liée à celle de l'Escalade, la défend aux ecclésiastiques de son diocèse, n'est-ce pas qu'il les supposait capables d'y recourir? <sup>1)</sup>

Des ecclésiastiques de bonne foi éprouvaient eux-mêmes quelques hésitations quant à la légalité religieuse de certaines oraisons:

«Parmi les Pères qui assistèrent au Concile de Trente, il y avoit un Archevêque Grec qui présenta aux Cardinaux Présidens du Concile en 1546 un remède qu'il disoit être infailible pour la peste . . . C'étoit une oraison qui commençoit par ces mots: «Crux Christi salva me», et qui devoit être écrite et faite en certaines circonstances fort suspectes. Celui qui la présentoit étoit un homme de grande sainteté, «magnae sanctitatis», et il est à croire qu'elle ne contenoit rien de faux, rien de ridicule, rien d'impertinent.

Cependant Moure, dans son *Traité des Charmes et des Enchantements* assure qu'elle est suspecte, et Marchinus qu'elle est superstitieuse, et qu'elle a été déclarée telle par la congrégation des Cardinaux. Je tiens cette histoire de Diana, qui la rapporte dans sa *Somme*»<sup>2)</sup>.

Nous connaissons cette oraison incriminée: elle figure dans l'*Enchiridion* du Pape Léon, et nous l'avons déjà citée, parce qu'elle n'est qu'une variante de l'oraison à la croix d'un billet de l'Escalade (cf. n° 8).

De bonne heure, l'Eglise a énergiquement lutté contre la superstition sous toutes ses formes<sup>3)</sup>; à travers les siècles, elle a réitéré ses défenses d'y recourir, par de multiples décrets qu'énumèrent et citent les anciens auteurs<sup>4)</sup>.

Elle condamne les «brevets» ou «billets». Le Concile provincial de Rouen, en 1445, ordonne que

«ceux qui porteront des Brevets ou Billets à leur cou . . . jeûneront et demeureront en prison pendant un mois pour la première fois»<sup>5)</sup>.

Saint Charles Borromée, Jean-François Bonhomme, évêque de Verceil, le Concile provincial de Tours en 1583, s'expriment de même. Ce dernier ordonne sous peine d'excommunication:

<sup>1)</sup> «Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'herboriste Bock constate que la magie est plus pratiquée par le clergé que par l'homme du commun». Cité par MARZELL, dans SUDHOFFS *Archiv f. Gesch. d. Medizin u. d. Naturwiss*, XXIX, 1936, 20; DELATTE, *Herbarius* (2), 1938, 155. — <sup>2)</sup> THIERS, I, 406-7; LE BRUN, I, 99. — <sup>3)</sup> LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1786 ss. — <sup>4)</sup> THIERS, *Traité des superstitions qui regardent les sacremens*; LE BRUN, *Superstitions anciennes et modernes*; etc. — <sup>5)</sup> THIERS, I, 366.

«que ceux qui porteront sur eux... ou qui attacheront à leur cou certaines paroles écrites, ou certaines oraisons, dans la pensée qu'ils ne périront jamais, ni par l'eau, ni par le feu, et qu'ils obtiendront tous les biens qu'ils pourront souhaiter, ayent à les remettre entre les mains des Evêques...»<sup>1)</sup>

Le synode de Bordeaux en 1600, les Statuts synodaux de l'évêque de Cahors en 1638, réprouvent de même les «billets»,

«qui sont encore condamnés en termes formels par les Statuts synodaux de Sens, en 1658, par ceux d'Evreux, en 1664, par ceux de S. François de Sales et ceux de M. d'Aranton d'Alex, évêques de Genève, par ceux d'Agen en 1673 et par les Ordonnances du diocèse de Grenoble»<sup>2)</sup>.

«Il y a, disent encore les «évêques de Genève» dans les Constitutions synodales, de la superstition, si les noms ou caractères dont on se sert sont inconnus ou obscurs, tels que ceux que l'on trouve dans les brevets dont on se sert pour guérir la fièvre ou autre maladie»<sup>3)</sup>.

Thiers ne se fait pas faute d'insister et de préciser:

«L'Eglise, dit-il, rejette les Philactères ou Préservatifs, les Ligatures, les Brevets ou Billets, les ceintures d'herbe, les figures, les caractères, les paroles et les oraisons, les pratiques et les cérémonies, par lesquelles certaines personnes superstitieuses entreprennent de guérir les maladies; et elle regarde toutes ces choses comme des ouvrages des ténèbres, des restes de l'idolâtrie, et des inventions du Démon...

Et il est clair que cette condamnation doit s'étendre à tous les Brevets ou Billets, de quelque matière qu'ils soient, d'étoffe, de toile, de papier, de parchemin, liés, attachés, suspendus, roulés, pliés, taillés, coupés, seuls ou enfermés dans des plumes, dans du bois, dans de l'os, dans de l'or, dans de l'argent, dans de l'ivoire, etc. Surtout lorsqu'ils contiennent quelque fausseté, ou qu'on y mêle des paroles saintes avec des vanités, ou des caractères qui n'ont nulle proportion avec les effets qu'on attend; ou que pour s'en servir on met son espérance dans la manière de les écrire, de les lier, de les plier, de les rouler, de les tailler, de les porter, de les attacher, comme s'il falloit qu'ils fussent écrits sur du parchemin vierge, ou au soleil levant...»<sup>4)</sup>.

Les oraisons protectrices — nos «billets» en contiennent plus d'une — peuvent être bonnes en elles-même, quand elles sont faites de textes sacrés. Cependant l'Eglise les considère comme superstitieuses, quand on attribue à leurs paroles une vertu occulte<sup>5)</sup>, quand elles n'ont pas été approuvées par

<sup>1)</sup> THIERS, I, 367. — <sup>2)</sup> Ib. 368. — <sup>3)</sup> Ib. IV, 58. — <sup>4)</sup> Ib. I, 368; 282. — <sup>5)</sup> Ib. IV, 74: «Il y a de la superstition autant de fois qu'on met toute

elle et utilisées par des personnes autorisées par elle<sup>1</sup>). Est à rejeter pour ces raisons, par exemple, l'oraison qui contient la formule «Potentia Patris, etc.» d'un de nos «billets» (n° 16).

«Il semble qu'il n'y ait rien dans cette oraison que de fort raisonnable. Elle paraît pieuse, la plupart des paroles dont elle est composée sont prises ou de l'Écriture sainte, ou du Canon de la Messe.. Néanmoins, cette oraison... fut déclarée superstitieuse et illicite, et l'on défendit à toutes sortes de personnes de s'en servir<sup>2</sup>).

Quant aux oraisons qui contiennent des paroles étranges — l'Enchiridion en donne maint exemple —, quant aux «caractères», tous sont repoussés avec horreur.

### 33. Condamnation de l'Enchiridion.

Bien que certaines préfaces de ce livret s'efforcent de prévenir l'accusation de magie et de superstition<sup>3</sup>), il a été condamné par l'Église en des termes énergiques<sup>4</sup>). Thiers le qualifie de «détestable, abominable livre», et, après avoir donné une analyse détaillée de son contenu, conclut par ces mots :

---

l'efficacité des paroles, pour saintes qu'elles soient, en quelque circonstance vaine et inutile, comme si on croyoit que pour guérir un malade, il faut dire trois Pater, avant le soleil levé.» — <sup>1</sup>) THIERS, I, 396: «Ainsi afin que les exorcismes, les bénédictions et les oraisons soient dans l'ordre de l'Église, et qu'on ne puisse les soupçonner de superstitions, elles doivent être faites par les personnes que l'Église autorise pour cela, et avoir elles-mêmes l'approbation de l'Église. Sans ces deux conditions, elles sont illicites, et il y a de la superstition à s'en servir»; ib. 389 ss., Condamnation de ces oraisons, et textes. — WIER, *Histoires, disputes et discours*, éd. Paris, 1885, II, 25: «De l'exécration abus de la Sainte Écriture et des noms de Dieu en la magique oraison des malades et en autres actes». — <sup>2</sup>) THIERS, I, 403-4; LE BRUN, I, 96 b, 98. — <sup>3</sup>) Ed. 1633, 10-11: «L'expérience que l'on en fera dissipera les doutes que l'on pourroit avoir, sur cet article, et la raison bannira les scrupules qui pourroient naître de la pensée qu'il y eut en cela de la magie, ou de superstition.. Qu'ainsi ne soit, pourroit-on avec raison taxer de magie ou de superstition ce que Moyses ordonna de la part de Dieu, même au peuple d'Israel, de dresser la figure d'un serpent d'airain pour guérir ceux du peuple qui après avoir été piquez mortellement par des serpens dont le venin étoit plus ardens que le feu, se garantissoient de la mort en regardant seulement cette figure du Serpent d'airain. Estimera-t-on que le Patriarche Jacob ait été un magicien, ou un homme superstitieux, pour s'être servi de la figure de baguettes bigarrées qu'il présentoit à ses brebis pour leur faire faire des agneaux de différentes couleurs..» — <sup>4</sup>) Cf. DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, *Rev. d'histoire suisse*, 1924, 388, référ. — THIERS, I, 272: «ce détestable livre»; I, 301: «l'abominable livre intitulé Enchiridion manuale precatationum»; IV, 57:

«Voilà l'analyse que j'ai cru être obligé de faire de l'Enchiridion manuale precatationum, afin que ceux entre les mains desquels il pourra tomber sachent que c'est un véritable livret à brûler»<sup>1)</sup>.

Toutes les oraisons protectrices qu'il contient sont superstitieuses<sup>2)</sup>, entre autres celle qui est écrite tout au long en l'un des «billets» de l'Escalade, l'Oraison à la croix, avec son préambule (cf. n° 8).

«Il y a dans ce même livre une autre oraison qu'on dit que le même Pape Léon envoya à Charlemagne et dont le titre ne promet guères moins que celui de la première. Elle commence par: *Crux Christi quam semper adoro † Crux Christi sit in porta certa salus †, etc.*»<sup>3)</sup>.

«L'oraison prétendue du Pape Léon, «*Crux Christi, quam semper adoro etc.*». S'imaginant que ce faux, cet impie, cet exécrationnable préambule qui se trouve encore dans ce malheureux livre, seroit véritable: «*Haec sunt verba quae Leo Papa Carolo Magno Regi ac Imperatori misit quorum virtus est probata. Quaecumque igitur persona ea supra se portaverit, aut legerit, seu legi fecerit, eo die evadet pericula malae mortis, neque ignis, neque aquae offensionem ullam patietur, etc.*»<sup>4)</sup>.

---

«l'abominable Enchiridion manuale precatationum»; LE BRUN, I, 73, 231. — THIERS, I, 411: «Pour empêcher que nos ennemis ne nous fassent du mal, et pour être délivrés de toutes sortes d'infirmités et d'adversités: *In principio erat verbum, etc., Pater Noster, etc., Dulcissime Domine Jesu Christe, etc.*, qui est l'oraison superstitieuse faussement attribuée au Pape Léon, avec une grande Préface qui promet merveilles, et qui commence par ces mots: *S. Leo Papa compilavit seu ordinavit sequentem orationem . . .* Cf. LE BRUN, I, 100. — THIERS, ib. 85 ss.: «La vingt-sixième est la plus pernicieuse de toutes les oraisons qu'on attribue sans sujet au Pape Léon. Elle se trouve dans l'Enchiridion manuale precatationum, et elle a plus de vertu que tous les Sacremens ensemble, si le titre est véritable. Car il témoigne qu'en la disant ou en la portant sur soi, on ne succombera jamais à la violence d'aucun ennemi; on sera délivré de toute infirmité et de toute adversité, en quelque lieu qu'on se rencontre; on ne sera jamais abandonné de Dieu en ce monde, dans quelque nécessité et quelque danger qu'on soit; l'on arrivera toujours à bonne fin; on finira ses jours heureusement; on ne mourra point ce jour-là, ni par le fer, ni par l'eau, ni par le feu, ni de mort subite et mauvaise, ni sans confession; l'ennemi n'aura aucun pouvoir sur nous, soit que nous dormions, soit que nous veillions, soit que nous voyagions; on ne sera jamais vaincu, ni fait prisonnier en guerre . . . Ce titre est plus que suffisant pour lui ôter toute créance. Cependant que l'on couvre ordinairement le poison qu'on veut donner sous quelque belle apparence, on fait commencer cette oraison par: *In principio erat verbum, etc. . . .*» — <sup>1)</sup> THIERS, IV, 85-8; LE BRUN, II, 222. — <sup>2)</sup> THIERS, IV, 75. — <sup>3)</sup> Ib. IV, 87; LE BRUN, II, 222. — <sup>4)</sup> THIERS, I, 272.

Malgré ces anathèmes, ces formules superstitieuses et talismaniques ont continué à être usitées de siècle en siècle, et jusqu'à nos jours. N'avons-nous pas mentionné au XIX<sup>e</sup> siècle une oraison à la Sainte Croix, dérivée de celle du Pape Léon? (cf. n<sup>o</sup> 8). Le curieux ouvrage de P. Parfait, *L'Arsenal de la dévotion*, que nous avons plus d'une fois cité<sup>1)</sup>, renferme maint exemple d'oraisons, de médailles, de scapulaires, etc., dont beaucoup remontent à de très anciens prototypes et ont souvent reçu l'approbation de l'Eglise.

### V. Superstitions à Genève après la Réforme.

#### 34. La protection divine et les présages à Escalade.

Les Genevois ridiculisaient le Père Alexandre et ses «billets»; beaucoup d'entre eux cependant croyaient à leur efficacité<sup>2)</sup>, comme y croyaient leurs adversaires, et eux-mêmes avant la Réforme<sup>3)</sup>.

S'ils ont repoussé en 1602 l'assaut des Savoyards, n'est-ce pas par une «miraculeuse délivrance»<sup>4)</sup>? Ce ne sont pas eux qui ont remporté la victoire, mais Dieu, «Ce qu'à l'aino le Maître des Batailles», entre les mains de qui ils ne furent que des instruments:

«Dedans sa main Dieu seul tient la victoire  
C'est à lui seul qu'en demeure la gloire.»

1) 8<sup>e</sup> éd. 1876. — 2) On trouvera des références sur ce sujet dans mes mémoires: Résumé historique de l'étude des traditions populaires et de la maison rurale dans le canton de Genève, Archives suisses des trad. populaires, XXVIII, 1928, 193; id., L'inscription de Philibert Berthelier, Revue d'histoire suisse, 1924, 394; id., Les croyances religieuses et superstitieuses de la Genève antérieure au christianisme, Bull. Inst. national genevois, 1917. — 3) H. NAEF, Les origines de la Réforme à Genève, 208, Les déviations de la piété, crédulité, supercherie, hérésie, etc. — F. DEMOLE, Une amulette d'archer trouvée à Genève, Rev. suisse de numismatique, XXX, 1917; cf. DEONNA, Talismans de guerre, Indic. ant. suisses, 1921, 198 (M. HOFFMANN-KRAYER ne croit pas qu'il s'agisse d'une amulette, mais plutôt de l'illustration d'une scène épique). — DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, 207. — Inscriptions prophylactiques sur les cloches de Genève, DEONNA, Ce que disent les inscriptions des cloches de Genève, Genova, III, 1925, 198; id., L'ancienne cloche genevoise des Allinges, ib. XVI, 1938, 131. — En 1529, un enfant qui ne sait pas encore parler prédit à son père, un larron, qu'il serait bientôt mort; le voleur est pris le lendemain et exécuté. GEISENDORF, 675. — 4) Vray Discours de la miraculeuse délivrance, 1603.



Et, dit Goldast, «ni l'homme ni la fortune, mais Dieu seul qui renverse les batailles gouvernoit le tout»<sup>1)</sup>. Jusqu'à nos jours, les chansons de l'Escalade rediront la croyance en cette main tutélaire qui arrêta l'ennemi:

«Il ne peut cependant, car une main l'arrête;  
Hésitant et craintif, au pied des vieux remparts.  
Et l'assaut préparé longtemps comme une fête  
S'éroula dans la nuit qui reçoit les fuyards.  
C'est l'ange du Seigneur qui fut ainsi propice,  
C'est sa main qui brisa l'affreux rêve de sang,  
Et qui n'a pas voulu que la vague engloutisse  
Le récif où brillait le phare éblouissant...»<sup>2)</sup>

Quand, au matin de la victoire, les Genevois entonnèrent en hymne de reconnaissance à Dieu le Psaume CXXIV<sup>3)</sup>, qui fut dès lors chanté à cet anniversaire<sup>4)</sup>, se souvinrent-ils de la valeur prophylactique des Psaumes, à laquelle les assaillants avaient eu recours dans leurs «billets»? Pourquoi n'ont-ils pas choisi plutôt, comme ceux-ci l'avaient fait, l'«Exurgat Dominus Deus... Que Dieu se montre seulement...» si bien adapté à la circonstance pour les uns comme pour les autres (cf. n° 11)?

On avait annoncé aux Genevois longtemps d'avance les préparatifs des Savoyards: «on ne parloit selon la coustume que de prodiges, que de signes célestes»<sup>5)</sup>; dans la nuit mémorable, les défenseurs constatèrent l'efficacité des «charmes» adverses (cf. n° 28), mais Dieu les rendit eux-mêmes invulnérables aux balles, selon Goldast<sup>6)</sup>, et opposa à celles-ci sa protection non moins miraculeuse:

<sup>1)</sup> Ed. 1903, 80, d'après Judith, XXVI, 3. — <sup>2)</sup> Poème de Ch. BONIFAS, L'Ange du Seigneur, inséré dans l'Escalade, trois récits, par Denkinger, Guillot, Goth, 1; cité par BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602, 1903, 104. — <sup>3)</sup> Vray Discours, 57: «lequel a esté composé par le peuple d'Israël sortant d'un grand péril, qui recognoit n'avoir pas esté sauvé par sa force, ains par la faveur de Dieu, et racompte le danger duquel il est eschappé, lequel Pseaume se peut aussi adapter à la miraculeuse délivrance de Genève en l'an 1602». — <sup>4)</sup> Sur le choix de ce Psaume, attribué sans doute à tort à Th. de BÈZE: BÉRENGER, Hist. de Genève, II, 1773, 294; PICOT, Hist. de Genève, II, 1811, 320; GUILLOT, L'Escalade, in L'Escalade, trois récits, 1902, 103-4; id., La Nuit de l'Escalade, 68. — BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602, 1903, 153, XV, réf. et discussion. — <sup>5)</sup> GOLDAST, éd. Gardy, 1903, 72. — <sup>6)</sup> GARDY, ib. 41: «Goldast émet très sérieusement une assertion qui montre à quel point, à cette époque, les hommes même les plus instruits et les plus cultivés étaient encore superstitieux: à l'en croire, les Genevois auraient été miraculeusement protégés contre les balles des ennemis, qui ne les atteignaient pas».

«Un cas merveilleux et digne d'esbahissement arriva, c'est que les habitans passoyent à travers les balles de plomb et l'horreur des ennemis sans en estre atteints. Car ceux me semblent exténuier la chose en disant le canon des pistolets n'avoir esté percé à l'endroit du bassinet. «Car moi-mesme entendis les bales voler avec sifflement. C'est à dire que celui qui, lorsque Theodosius combattoit les Payens, rejectoit par le moyen du vent les flesches des ennemis contre eux, est celuy la mesme qui rendit les Genevois inviolables aux bales des Savoisiens»<sup>1)</sup>.

Est-ce au «maître des batailles» qu'il faut attribuer l'étrange corrélation — elle frappa les esprits — entre le nombre des têtes coupées des morts et des pendus, et les 67 années écoulées depuis l'adoption de la Réforme à Genève?<sup>2)</sup>

### 35. Superstitions à Genève aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

Qu'on lise les écrits des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles: il semble qu'à cette époque la magie, la sorcellerie, les sciences occultes, les superstitions aient fleuri plus que jamais. Genève ne fait pas exception. Simon Goulart (1543-1628, de Senlis<sup>3)</sup>, fixé à Genève en 1566, en est curieux. Il publie à Genève en 1579 la traduction des *Cinq livres de Wier sur les tromperies des diables*<sup>4)</sup>, et en 1584 à Anvers celle de Gaspard Peucer, *Les devins, ou commentaires des principales sortes de divinations, distingué en quinze livres, esquels les ruses et impostures de Satan sont descouvertes*<sup>5)</sup>. Lui-même réunit un *Thrésor d'his-*

<sup>1)</sup> GOLDAST, 78. — <sup>2)</sup> Récit de l'Escalade par J. STOER, MDG, XIX, 173: «Les testes de ceux qui demeurèrent sur la place, avec les 13 pendans, furent coupées et mises sur le gibet, jusques au nombre de 67, et les corps jettés au Rosne. Et on a trouvé que ce fust justement 67 ans après la Réformation et l'Évangile presché à Genève». Cf. BECDELIEVRE, 81-2. — LETI, *Historia ginevrina*, III, 1686, 433: «Li superstitiosi fecero qualche argumento sopra questo numero di 54 morti dentro la lotta, et 13 prigioneri, che in tutto furono 67, ch'era appunto il numero degli anni da che haveva cominciato la Riforma». — <sup>3)</sup> JONES, Simon Goulart, 1917. — Avant lui Cornelius Agrippa, médecin, théologien, etc., est aussi versé dans les sciences occultes; il vient à Genève en 1521, y est reçu bourgeois en 1522, et quitte la ville peu après. GAUTIER, *La médecine à Genève*, MDG, XXX, 1906, 17. — <sup>4)</sup> Chez Jacques Chouet. JONES, 21-2, 567. On a dit qu'il semble admettre le point de vue de WIER, soit que les sorciers et les démoniaques sont des malades plutôt que des suppôts du diable, ib. 22, 299-300. Ceci ne ressort guère de la lecture du Thrésor, où il admet «l'énormité d'être des sorciers, qui ont convention expresse avec le diable», éd. 1610, 1050. — <sup>5)</sup> JONES, 591; JACOB, *Curiosités des sciences occultes*, 377.

*toires admirables et mémorables de notre temps; Recueillies de plusieurs auteurs, Mémoires, et Avis de divers endroits*, qui a paru en plusieurs volumes de 1600 à 1611<sup>1)</sup>, salmigondis de faits étranges, fantastiques et diaboliques, d'apparitions prodigieuses<sup>2)</sup>, qui témoigne de la crédulité générale d'alors. L'auteur la partage; il admet que le diable peut être chassé du corps d'un possédé par la lecture du 11<sup>e</sup> chapitre de S. Luc<sup>3)</sup>; il croit à la vertu des «billets»<sup>4)</sup>.

Dépouillons les annales des historiens genevois, les Registres du Conseil, ceux du Consistoire; on y glanera une ample moisson de faits de ce genre. On scrute avec inquiétude le ciel, grand livre ouvert où Dieu inscrit en lettres de feu les présages qu'il envoie aux humains: comètes<sup>5)</sup>, éclipses de soleil et de lune<sup>6)</sup>, coloration anormale du soleil:

«Ceste année 1600 le soleil apparut tout pasle et mortuaire le long de l'année entière, puis en la suivante il reprit sa naturelle couleur. Prognostique certain de ce qui arriva sur la fin de l'année suivante 1602 sur les murs de Genève»<sup>7)</sup>.

<sup>1)</sup> JONES, 130, 177, 242, 630; NAEF, Les origines de la Réforme à Genève, 209. — <sup>2)</sup> Voici les titres de quelques chapitres (éd. Marceau, 1610): 113: Comètes. — 46: Apparitions diverses en l'air. — 549: Visions merveilleuses en l'air. — 530: Visions estranges, effroyables et horribles. — 944: Présages et visions notables. — 1038: Songes extraordinaires. — 1050: Superstitions. — 718: Enchanteurs et magiciens punis. — 142: Démoniaques. Exemples de diverses illusions de Satan. — 178: Efficace estrange de Satan. — 464: Sorcellerie, impostures et estranges illusions de Satan découvertes. — 826: Justice redoutable et très juste du Jusge souverain sur Satan esprit meurtrier et sur ses instrumens et adhérens. — 998: Ruses de l'esprit d'erreur. — 45: Apparitions sataniques. — <sup>3)</sup> Ib. 145: «Alors Clath, poussé d'un saint zèle, en présence de tous ses domestiques, commence à commander à Satan qu'il eust à sortir, au nom de Jésus-Christ, lisant l'onzième chapitre de l'Evangile selon Saint Luc, où il est fait mention du diable muet jetté hors par la puissance de nostre Sauveur, et aussi de Beelzebub prince des diables». — <sup>4)</sup> Ib. 1050: «Mais la superstition est bien plus grande de porter des rouleaux de papier pendus au col... et autres superstitions semblables que l'Escriture sainte appelle abominations et train d'Amorrhéens. Cela ne se peut corriger que par la parole de Dieu; mais bien le magistrat doit chastier les charlatans et porteurs de billets qui vendent ces fumées-là et les bannir du pays». — <sup>5)</sup> Ex. GEISENDORF, 517, en 1576, 1577; 592, en 1605, peu de jours avant la mort de Th. de Bèze, etc. — Cf. ERASME, De cometarum significationibus sententia, Bâle, 1578. — <sup>6)</sup> Ex. GEISENDORF, 497; en 1544, éclipse de soleil et trois éclipses de lune, «chose fort estrange et non advenue depuis Charlemagne»; SAVYON, 563, éclipse de soleil; 618, en 1618; «elle prédisoit aux hommes pécheurs les jugemens de Dieu que sa justice manifesta durant les suivantes années...» — <sup>7)</sup> GEISENDORF, 575 (PIAGET).

En quoi ce pronostic est-il préférable à celui du lièvre blanc qui prédit aux Savoyards leur déroute? On voit en 1543 trois soleils «et sembloient qu'ils joustassent de lances l'ung contre l'autre»<sup>1)</sup>, et en 1591, «on vit aussi en l'air des signes et des prodiges en plein midy, comme si le Soleil et la Lune se battoient ensemble avec des armes, lances et chevaux, et le soleil fut tout en sang»<sup>2)</sup>. En 1598, il pleut du sang sur le Jura<sup>3)</sup>. Que de signes étranges dans le ciel! En 1534, c'est une croix blanche<sup>4)</sup>; en 1575, «des grands signes et une telle splendeur de clarté qu'on eût pu compter de l'argent»<sup>5)</sup>; même phénomène en 1617, et «au bout de deux ou trois mois après cette apparition, le flux de sang ravagea fort la ville»<sup>6)</sup>. Lors du départ des troupes genevoises pour attaquer Versoix, en 1589:

«un peu avant leur sortie parut au ciel certain grand cercle blanc fort luisant, suivi tost après de quelques colonnes de feu, ce qu'apercevant ce capitaine lieutenant d'une compagnie de gens d'armes qui avoit sollicité ce voiage au conseil de guerre, exhorta ses gens d'armes de sa compagnie d'avoir bon courage et qu'avec l'aide de Dieu qui en desmontrait grand tesmoignage l'on auroit bon succès en ceste sortie, et à la verité ce signal apparoissoit droit dessus Versoy et non aultre part, estant le ciel par tout le reste fort clair et remply d'estoiles hormis en cet endroit»<sup>7)</sup>.

Ainsi, les mêmes colonnes de feu prédirent aux Genevois de 1589 leurs victoires, aux Savoyards de 1602 leur défaite! En 1601, huit jours après un tremblement de terre, «à mesme heure, apparut une ouverture au ciel»<sup>8)</sup>. En 1608:

«Au soir environ les 11 heures, au mois de septembre, fut entendu en l'air un tel bruit, comme s'il y eust eu une grande meute de chiens, qui fust cause que plusieurs se levèrent de leur lict pour voir ce que c'estoit. Les paysans disoient que c'estoit le Roy Herodes, se fondans indubitablement en

<sup>1)</sup> GEISENDORF, 496 (SAVYON): «Le dimanche 25 de febvrier furent veu au ciel 3 soleils, c'est à dire le naturel et 2 supernaturels, desquels les deux derniers estoient plus clairs que le naturel et sembloient qu'ils joustassent de lances l'ung contre l'autre, et cela dura depuis 2 heures après midy jusque à 4 heures, ce qui ne fut pas veu des habitans de Genève, mais par aucung des pais et spécialement par les habitans du pied de la montagne de Salève près Genève, contre midy». — <sup>2)</sup> Ib. 197, 550. — <sup>3)</sup> GEISENDORF, 567. — <sup>4)</sup> GEISENDORF, 416 (SAVYON): «en ce jour, entre 7 et 8 heures après midy, plusieurs virent en l'air sur Genève une croix blanche». — <sup>5)</sup> Ib. 516; 518, en 1580: «le ciel estoit si enflammé que l'on pensoit que le feu fust en la ville». — <sup>6)</sup> Ib. 616. — <sup>7)</sup> Ib. 538. — <sup>8)</sup> Ib. 578.

ceste opinion, pour avoir fait occire les petis enfans innocents, ainsin que le rapporte S. Matthieu au commencement de son Evangile»<sup>1)</sup>.

C'est la «chasse infernale», la «chasse sauvage», dite encore «chasse du roi Hérode», bien connue du folklore<sup>2)</sup>; elle passe aussi à minuit près de Veyrier, galopant dans la direction de Bossey, la tête du cavalier roulant devant lui<sup>3)</sup>.

Le diable apparaît aux humains, les tourmente, les possède, les emporte<sup>4)</sup>, et, pour les duper, revêt diverses apparences: en 1603 une fille de Versoix entend parler une chouette qui lui suggère d'aller se noyer<sup>5)</sup>. Les sorciers et les sorcières s'adonnent à leurs détestables pratiques<sup>6)</sup>, malgré les interdictions officielles<sup>7)</sup>, et sont chassés de la ville<sup>8)</sup>, lapidés par le peuple<sup>9)</sup> ou brûlés par les autorités<sup>10)</sup>; leur dernier bûcher est allumé à Genève en 1652<sup>11)</sup>. On recherche les mandragores ou «démons familiers»<sup>12)</sup>.

On consulte les devins et devineresses que les ordon-

---

<sup>1)</sup> GEISENDORF, 598. — <sup>2)</sup> F. RECLUS, *Les croyances populaires*, I, XXI; CARNOY, *Les acousmates et les chasses fantastiques*, *Rev. hist. rel.*, IX, 1884, 370; *ib.* XXVII, 1893, 60; BRUNCK, *Der wilde Jäger im Glauben des pommerschen Volkes*, *Zeitschr. d. Ver. f. Volkskunde*, 1903, 179; von NEGELEIN, *Der Tod als Jäger und sein Hund*, *ib.* 1903, 257; CAILLOIS, *Les démons de midi*, *Rev. hist. rel.*, CXVI, 1937, 177, *La chasse sauvage*; MÉLUSINE, XI, 176, 285. — <sup>3)</sup> DEONNA, *Les croyances religieuses et superstitieuses de la Genève antérieure au christianisme*, *Bull. Inst. national genevois*, 1917, 276, 459. — *Acéphalie, caractère démoniaque*, cf. HOFFMANN-KRAYER, *Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens*, s. v. *Kopflös*, etc. — <sup>4)</sup> DEONNA, *Les croyances*, 475, ex.; LADAME, *Les possédés et les démoniaques à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Etrennes chrétiennes*, 1892, 156. — Ex. GEISENDORF, 500, en 1546; 524, en 1585; 639, en 1624. — <sup>5)</sup> GEISENDORF, 587. — <sup>6)</sup> DEONNA, *Les croyances*, 473 ss., référ.; *id.*, *Résumé historique*, *Arch. suisses trad. populaires*, XXVIII, 1928, 196, référ. — <sup>7)</sup> *Ordonnances de la Cité de Genève sur la Réformation*, *Estat et Police d'icelle*, 1617, 11, n<sup>o</sup> XIV: «Que nul n'ait recours aux sorciers et devins et autres moyens défendus par la parole de Dieu, qui est une espèce de manifeste impiété, à peine d'estre puni exemplairement selon l'exigence du cas». — GEISENDORF, 510, en 1658 (PIAGET): «Ceux qui auront recours aux devins et à ceux qui communément sont réputés sorciers seront punis exemplairement selon l'exigence du cas». — <sup>8)</sup> Ex. DEONNA, *Les croyances*, 474, n. 3. — <sup>9)</sup> Ex. sorcière lapidée en 1611, NAEF, *Les origines de la Réforme à Genève*, 215. — <sup>10)</sup> Ex. GEISENDORF, 512 (1571); 556 (1596); 563 (1598); 610 (1615); 614 (1616), etc. — <sup>11)</sup> LADAME, *Procès criminel de la dernière sorcière brûlée à Genève*, 16 avril 1652, 1888; NANGIS, *La dernière sorcière brûlée à Genève*, *Semaine littéraire*, X, 1902, 186. — <sup>12)</sup> LADAME, *Les mandragores ou diables familiers à Genève aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, MDG, XXIII, 1888-1894, 237.

nances condamnent avec les sorciers<sup>1)</sup>. On fait tourner le crible, pour retrouver des objets perdus, découvrir l'auteur d'un larcin<sup>2)</sup>, et en 1680 plusieurs personnes sont censurées pour avoir eu recours à ce procédé de divination<sup>3)</sup>, la «coscinomantie», qui remonte à l'antiquité<sup>4)</sup>, reparait aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>5)</sup> avec une technique perfectionnée, et est interdit par l'Eglise catholique<sup>6)</sup>.

En 1639, une femme attache à une roue de moulin un billet portant des caractères, pour retrouver une cuiller d'argent<sup>7)</sup>. Ce mode de divination est en effet fréquent, avec quelques variantes: si l'on attache à une roue de moulin un objet provenant de la personne que l'on soupçonne d'être le voleur, et que l'on mette la roue en mouvement, le voleur n'a plus de repos et court affolé çà et là<sup>8)</sup>.

Voici des magiciens, des enchanteurs. On refuse en 1603 à un magicien italien, le comte d'Ascot, l'autorisation de séjourner à Genève; il se rend en Allemagne, où le diable le

<sup>1)</sup> DEONNA, *Les croyances*, 475-6. — <sup>2)</sup> Reg. Cons., 27 nov. 1680 (vol. 180, p. 183); RIVOIRE, *Comment retrouver les objets perdus, superstition d'autrefois*, BSH, V, 1925-34, 318. — <sup>3)</sup> HOFFMANN-KRAYER, *Handwörterbuch*, s. v. Sieb; le crible est d'un grand usage en magie, prophylaxie; ib. 1683, n° 27, Sieborakel; 1686, Siebdrehen. — <sup>4)</sup> Déjà mentionné par Théocrite, SAGLIO-POTTIER, *Dict. des ant. grecques et romaines*, s. v. Divinatio, 301; HOFFMANN-KRAYER, s. v. Sieb, 1680, 1; s. v. Koskinomantie. — <sup>5)</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Sieb, 1687, n° 2, nombreux textes; WIER, *Hist., disputes et discours*, éd. Paris, 1885, I, 232; THIERS, éd. 1777, I, 163, 190 ss.; Pierre d'ABANNE, *Eléments de magie*, ms. Bibl. de l'Arsenal, ex.; cité par JACOB, *Curiosités des sciences occultes*, 1862, 311-2. — L'Enchiridion du Pape Léon, éd. 1660, 166, donne la manière de procéder pour faire tourner le crible; cf. aussi THIERS, I, 191. — <sup>6)</sup> THIERS, I, 190 ss. — <sup>7)</sup> Reg. Cons., 16 août 1639, vol. 138, p. 555; RIVOIRE, *Comment retrouver les objets perdus, superstition d'autrefois*, BSH, V, 1925-34, 314. — <sup>8)</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Mühlrad, 609, n° 5, référé. — De nombreuses superstitions s'attachent à la roue de moulin, comme à sa meule (ib., s. v. Mühlstein), et les meuniers passent pour être un peu sorciers. THIERS, I, 377: «Guérir un rhumatisme, appelé par quelques-uns l'Enchappe, en faisant frapper trois coups d'un marteau de moulin, proche du malade, par un meunier, ou par une meunière de trois races, en disant: In nomine Patris, etc.» — Nous avons mentionné (cf. n° 25) l'adversaire du chevalier de Puysegur, invincible parce qu'il portait un charme; il fut cependant abattu par un objet provenant d'un moulin: «un de ceux-là entra dans un moulin qui était proche, où il trouva un levier duquel il luy déchargea un coup derrière la tête, dont il mourut.» Ce que n'avaient pu obtenir les épées et les mousquets, cette arme imprégnée de propriétés magiques l'obtient, un charme triomphant d'un autre. *Les Mémoires de Messire Jacques de Chastenot, chevalier de Puysegur*, I, Amsterdam, 1690, 16-7; cf. DEONNA, *Armes avec motifs astrologiques*, Rev. hist. rel., XC, 1924, 46.

met en pièces<sup>1)</sup>. On dit qu'un moine de S. Claude a rendu en 1605 par un philtre une femme amoureuse de lui<sup>2)</sup>. En 1666, le Conseil aimerait bien profiter d'un secret pour convertir le mercure en argent<sup>3)</sup>, mais quelques années plus tard, en 1673, il décide de ne pas répondre à la proposition qui lui est faite relative à la pierre philosophale<sup>4)</sup>. Les chercheurs de trésors exhument les secrets des vieux livres: en 1589, l'un d'eux est autorisé à fouiller dans le lit du Rhône, sur la foi d'un livre écrit en langue sainte<sup>5)</sup>. A la Roche, en 1620, on dit qu'une fontaine guérit toutes les maladies, mais trois mois après on n'en parle plus<sup>6)</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que les Genevois aient versé dans la superstition qu'ils reprochaient à leurs assaillants savoyards, et que, sans cesse préoccupés de défendre leur cité, ils aient songé eux aussi à utiliser des armes magiques<sup>7)</sup>. En 1579, le Conseil arrête de faire venir un ingénieur qui se vante de posséder un merveilleux secret pour défendre les places, et en chasser l'ennemi par le seul moyen des femmes<sup>8)</sup>. Nous ignorons quel était ce moyen, et sommes réduits à des suppositions<sup>9)</sup>. En 1611, un Piémontais avertit que le prince voisin possède un enchanteur qui endormira les sentinelles et les gardes de la ville<sup>10)</sup>. Dix ans après, en 1621, arrive à Genève un charlatan, le baron du Chastelet, qui pratique la transmutation des métaux, la guérison des maladies, et promet, «en cas d'un siège, de nourrir longtemps sans pain»; on l'éconduit, et, se doutant qu'il va être arrêté, il se rend auprès du duc de Savoie auquel il promet «de luy remettre Genève en bien peu de temps», assurément par quelque moyen magique<sup>11)</sup>. En 1667, le Conseil commande un millier de balles de fonte «vu que celles de plomb ne font aucun effet sur le corps de ceux qui sont charmés, dont on dit qu'il y a bon nombre dans les troupes de Savoie»<sup>12)</sup>.

<sup>1)</sup> GEISENDORF, 586. — <sup>2)</sup> Ib. 592. — <sup>3)</sup> GRENUS, *Fragmens biogr. et hist.*, 1535-1792, 171. — <sup>4)</sup> Ib. 182; DEONNA, *Les croyances*, 476. — <sup>5)</sup> GRENUS, 69; DEONNA, *Les croyances*, 476. — <sup>6)</sup> GEISENDORF, 622. — <sup>7)</sup> DEONNA, *Talismans de guerre dans l'ancienne Genève*, *Arch. suisses des trad. populaires*, XXI, 1917, 97. — <sup>8)</sup> GRENUS, 51; DEONNA, *Talismans de guerre*, 97; id. *Les croyances*, 476; NAEF, *Les origines de la Réforme à Genève*, 208. — <sup>9)</sup> DEONNA, *Talismans de guerre*, 97. — <sup>10)</sup> GRENUS, 103; DEONNA, *Les croyances*, 46, 476. — <sup>11)</sup> GEISENDORF, 628. — <sup>12)</sup> GRENUS, 173-4; DEONNA, *Les croyances*, 477; *Arch. suisses des trad. populaires*, 1917, 98; NAEF, 208. — Le plomb est un métal très usité en magie.

## 36. L'inscription de la maison Turrettini.

«Ego sum via, et veritas, et vita: nemo venit ad Patrem nisi per me!» a dit Jésus selon l'Évangile de S. Jean <sup>1)</sup>. «Crux est via, veritas, vita», affirme l'oraison à la Croix du Sauveur, dans l'un de nos billets (n° 8), et plus d'une, dans l'Enchiridion, répète les mêmes mots: «Jesus est via † Jesus est vita † Jesus est veritas †...» <sup>2)</sup>; celle dite de S. Cyprien compte les mots «† via † veritas † et vita †» parmi les noms divins qu'elle énumère, et qui ont une vertu protectrice: «Haec sunt nomina Domini nostri Jesus Christi, quicumque portaverit super se, salvus erit, et ab omni periculo liberabitur» <sup>3)</sup>. *Veritas, via, vita* sont en effet des noms divins, souvent usités dans les oraisons, dans les hymnes <sup>4)</sup>, dans les exorcismes <sup>5)</sup>, dans les talismans <sup>6)</sup>.

En 1620, le Lucquois François Turrettini construit à Genève en style Renaissance sa belle demeure de la rue de l'Hôtel de Ville, et fait graver sur la porte d'entrée des versets du chapitre XIV de S. Jean: «In domo Patris mei multae mansiones sunt. Joh. XIV, 1620»; au-dessus de l'une des deux portes: «via»; au-dessus de l'autre: «vita»; entre les deux: «veritas»; et, sur la porte du concierge: «Nostra cura Deo, 1620» <sup>7)</sup>. En plaçant sa demeure sous la protection de Dieu, il continue — lui réformé, et comme le feront souvent ses coreligionnaires — un très vieil usage que le christianisme catholique avait reçu de l'antiquité, celui de mettre sur la porte des maisons une formule protectrice, et il choisit — coïncidence ou survivance — des mots déjà usités par les «papistes».

On voyait auparavant à Genève, sur les portes de la cité et des constructions privées, le trigramme JHS, que la Réforme a conservé dans les armoiries genevoises <sup>8)</sup>, ou le monogramme de la Vierge. Le XIX<sup>e</sup> siècle catholique perpétue cet usage: «Le très saint nom de Jésus, protecteur des maisons. Il veille

<sup>1)</sup> Chap. XIV. — <sup>2)</sup> Enchiridion, éd. 1633, 54: «oraison à dire le samedi»; 1667, 65. — <sup>3)</sup> Enchiridion, éd. 1667, 151. — <sup>4)</sup> Dans divers hymnes, la Vierge est aussi qualifiée de *via vitae*, ou *vitae via*. MONE, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, II, 1854, 261, 313, 373, 376, 378, etc.; «Ave Maria, virgo pia, vita dia, lux in via», ib. 403, n° 588. — <sup>5)</sup> Ex. MENGHI (MENGUS), *Flagellum daemonum, in Malleorum quorundam maleficarum*, Francfort, 1588, 177, 182, 204. — <sup>6)</sup> Sur une médaille talismanique à légendes hébraïques: «Via, Veritas, Vita». LE BLANT, *Rev. numismatique*, 1892, 246. — <sup>7)</sup> DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 156; DEONNA, *Les arts à Genève*, 1942, 335, référ. — <sup>8)</sup> DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, 279 ss.; id., *Les arts à Genève*, 1942, 39 ss.



à ma porte et se tient en observation devant ma demeure. Il sera un signe sur vos maisons et aucun fléau ne viendra fondre sur vous», commente le texte imprimé qui accompagne ces feuillets<sup>1)</sup>. On connaît aussi les timbres du Sacré Coeur, que l'on colle derrière les portes, avec ces mots: «Arrière, les cœurs de Jésus et de Marie sont là»<sup>2)</sup>. Vieille formule, que le christianisme a empruntée à l'antiquité! «Christus hic est. Hic Deus habitat», dit l'un; «Héraklès (ou tout autre dieu) demeure ici», dit l'autre, pour protéger les maisons<sup>3)</sup>. Connaissiez-vous la «Prière destinée à être attachée à la porte de sa maison, et que l'on réclame pour obtenir de Dieu d'être préservé du choléra et de tout autre malheur»? Elle invoque la Vierge, et a reçu l'approbation de l'évêque de Tournai<sup>4)</sup>. On peut aussi choisir un autre verset de l'Évangile selon S. Jean, souvent utilisé comme talisman: «Si ergo me quaeritis...»; il est inscrit en lettres gothiques sur la porte du château de Colombier-sur-Morges<sup>5)</sup>.

\*

Les religions se succèdent, les dieux changent de noms, mais, en marge des dogmes différents qui s'opposent et se combattent, la vieille croyance aux moyens surnaturels, instinctive à l'homme, persiste, et maintient inchangées les mêmes pratiques millénaires, que ce soit au temps de l'Escalade, dans les rangs des Savoyards, plus tard encore dans la Genève réformée, ou aujourd'hui sous nos yeux.

<sup>1)</sup> Henri BRIQUET, libraire éditeur à Saint Dizier; cf. PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 252 ss. — LE BRUN, Superstitions anciennes et modernes, Amsterdam, I, 1733, 35: «Ceux qui font mettre sur les portes des maisons, ou qui font porter des images du nom de Jésus-Christ, sur lesquelles il y a un peu de terre qu'ils appellent sainte, afin d'être garantis de maléfices. Remède extraordinaire en faveur duquel l'Eglise ne s'est point encore déclarée, et peut-être se déclarera-t-elle jamais». — <sup>2)</sup> PARFAIT, 354. — <sup>3)</sup> Sur ces formules chrétiennes et païennes, et leur filiation: cf. DEONNA, Christus propulaios et Christus hic est, Rev. arch., 1925, II, 66 ss., ex. — <sup>4)</sup> PARFAIT, 291-2, 375. — <sup>5)</sup> DEONNA, Si ergo me quaeritis, Rev. hist. vaudoise, XLIV, 1936, 182.

**Annexe I: Le Père Alexandre et les «billets».**

SPON, Hist. de Genève, éd. 1730, I, 428:

«D'Albigny, qui ne devoit rien oublier de ce qui pouvoit faire réussir une entreprise aussi hardie, étoit au pied des Echelles, et excitoit ses soldats par l'honneur et le butin qu'ils alloient acquérir. Il donne courage à Sonas, qui commença à remonter. Un Jésuite Ecossois, nommé Père Alexandre, outre l'exhortation qu'il leur avoit faite en Plein-Palais, les confessoit au pied de la muraille, et les assuroit que quand même ils y demeureroient, ces échelons seraient autant de pas qui les mèneraient droit en Paradis, mais le bon homme ne prévoyoit pas que ce seroit, outre cela, par une autre sorte d'échelle. Il leur avoit aussi donné certains Billets où étoient écrits des présages de la sainte Ecriture, ou d'autres pièces en forme de conjurations qui empêchoient ceux qui les portoient de mourir de mort violente.»

LETI, Historia Ginevrina, Amsterdam, 1686, III, 421:

«Nel piede della scala a mano destra vi era il padre Alessandris, Gesuita Scozzese che havea già confessato buona parte di questa gente, e chi dava gran cuore a quei che salivano col dispensa dalla parte del Pontifice, Indulgenze, Benedizioni, e pardon, come pure faceva uno dei capolani di S. A. in piedi del'altra scala; l'uno et l'altro gli ele figuravano simili alla scala di Giacomo. Ma s'ingannarono breve.»

Traduction; cf. Claparède, MDG, XVII, 1872, 118:

«Au pied de l'échelle, à main droite, était le Père Alexandre, jésuite écossais, qui avait déjà confessé une bonne partie de ces gens, et qui donnait du courage à ceux qui montaient, en leur distribuant, de la part du Pape, des indulgences, des bénédictions, et des pardons, comme le faisait aussi un des chapelains de Son Altesse au pied de l'autre échelle. L'un et l'autre se figuraient ces échelles semblables à celles de Jacob. Mais ils se trompaient.»

BÉRENGER, Hist. de Genève, 1773, II, 285:

«D'Albigny, le Père Alexandre. Jésuite écossais, sont au pied; l'un développe aux soldats les richesses qui vont être le prix de leur courage, il leur peint la gloire dont ils vont se couvrir; l'autre leur retrace toutes les promesses de la religion, et le bonheur qui les attend s'ils meurent pour la soutenir.»

PICOT, Hist. de Genève, 1811, II, 307:

«Un Jésuite écossais, nommé le Père Alexandre, se tenait au pied des échelles pour encourager les assaillants, après leur avoir donné des billets, sur lesquels étaient écrits des passages de l'Écriture Sainte, en latin, ou d'autres phrases en forme de conjuration, et il les avait assurés que ceux qui portaient ces billets ne pouvaient pas mourir de mort violente; il ajoutait en les soutenant sur l'échelle, que chaque échelon était un pas pour arriver au Paradis. On sut par la suite ces détails par la déclaration des prisonniers.»

THOUREL, Hist. de Genève, 1833, II, 391:

«Un Jésuite écossais, le Père Alexandre, qui vous assure que les échelons que vous allez gravir vous acheminent vers le séjour des bienheureux.»

J. GABEREL, Patria, ou Beaux Traits de l'histoire de Genève, 1871, 244:

«De son côté, le Père Alexandre distribue des médailles et des papiers préservatifs contre l'eau, le fer, et le feu.»

J. GABEREL, Les guerres de Genève au XVI<sup>e</sup> siècle et l'Escalade du 12 décembre 1602, 1880, 138:

«Au pied de l'échelle, le Père Alexandre va de l'un à l'autre, en disant: Montez, montez, braves amis, ce sont les degrés du Paradis. Il a distribué aux soldats des papiers contenant une lettre écrite par Notre Seigneur Jésus-Christ et envoyée par Léon X à Charles-Quint. Elle doit préserver les porteurs du fer, de l'eau, et les garantir des peines de l'enfer.»

JULLIEN, Hist. de Genève, 1889, in-8<sup>o</sup>, 313:

«Au pied des échelles, d'Albigny et un moine écossais, connu dans les chansons sous le nom de Père Alexandre, encourageaient les soldats; le premier, l'épée à la main, leur offre la gloire et le pillage; l'autre fait briller à leurs yeux un crucifix, leur distribue des amulettes et leur promet les joies du Paradis.»

Le Nuit du 11 décembre 1602, Récit historique, avec gravures de J. Monod, et poésies de L. REICHSTETTER, 1902:

«Au bas de l'échelle, un jésuite, le Père Alexandre, distribue des indulgences et des amulettes aux soldats, et assure que le Paradis est le prix du forfait et qu'ils ne craignent ni le feu, ni l'eau, ni le glaive.»

FAZY, Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade, 1902, 442:

«Un jésuite écossais, le Père Alexandre, exhorte et confesse les soldats; il leur distribue des billets ou amulettes, destinés à les préserver d'une mort violente; leur montrant les échelles, il leur annonce que lors même qu'ils succomberaient dans l'entreprise, ces échelons seraient autant de pas qui les mèneront droit au Paradis.»

GUILLOT, L'Escalade de 1602, 18; id., La Nuit de l'Escalade, 1915, 26 (même texte):

«D'Albigny est présent pour encourager les gens et assurer la fidèle exécution du plan. Le Père Alexandre exhorte les soldats, leur promettant en cas de malheur de célestes récompenses, et distribuant de petits billets renfermant des prières capables de les préserver du feu, du fer et de la mort. Montez hardiment, dit-il, ce sont les degrés du Paradis.»

DENKINGER, Hist. populaire du canton de Genève, 1905, 232:

«Au pied du rempart, un père jésuite écossais, Alexandre Hume, exhorte les soldats et leur distribue de petits billets capables de les préserver du feu, du fer, et de la mort. Montez, montez seulement, leur dit-il, ce sont les degrés du Paradis.»

## Annexe II: Le Père Alexandre dans les Chansons.

Vray Discours, 1603. Bibl. Publique de Genève, Gf 302, 28: L'échelle.

«Ce n'est pas par l'échelle de bois  
Que l'on pénètre au Paradis  
Comme le Jésuite escoçois  
Disoit pour rendre plus hardis  
Les Savoyards, qui, estonnés,  
Au pied du mur saignoyent du nez.»

Ib. 29: Le Paradis des Jésuites.

«Quand par ces dits pleins de cautelles  
Le Jésuite promettoit à ceux qui montoient les eschelles  
D'aller en Paradis tout droit.»

Ib. 32: Ample discours 32.

«Là vint le faux Père Alexandre  
Escossois, pour des filets tendre  
Et attraper les plus hardis,  
Les envoyant en Paradis  
Par l'eschelle (et se doit entendre).»

Ib. 47: Cantique d'action de grâce.

«Au pié des murs estoit un Caphard Jésuite  
Alexandre Escossois qui sans l'hoste contoit.»

Ib. 55: Epigrammes.

«Père Alexandre à ses esclaves conte  
Qu'en Paradis par l'escalade on monte.»

Ib. 61.

«Et pour les persuader à escheller plus vite  
D'Albigny près de soy apelle un Jésuite.»

Ib.: Cantique.

«Vous estiez-vous amusez  
Abusez  
A ce vipère Alexandre  
Qui promettoit Paradis  
Aux hardis  
Qui se viendroyent faire pendre?»

CHAPUZZEAU, Genève délivrée, éd. Fick, 1894, 14:

«On monte, et cependant certain Père Alexandre  
Loyoliste, et sans risque homme à tout entreprendre,  
Sans les suivre au péril exhorte ces bandits,  
Les presse et leur promet à tous le Paradis.»

AMIEL, A'Escalade de 1602, Ballade historique, 1895, 12:

«Ecoutez le Père Alexis  
A l'œuvre pure il vous exhorte.»

**Annexe III: Les «charmes» des Savoyards.**

Vray discours, 1603. Bibl. Publique, Gf 302, 50: Regrets de l'amant ennemi de Genève.

«J'en dis autant des charmeurs, des devins  
Des Capucins et d'autres hommes vains  
Qui sans repos me font monter, descendre,  
Arrêter court, comme Père Alexandre,  
Et Colombat, et tous les compagnons.»

Ib. 60: Chanson.

«Ne craignans le péril ni la force des armes,  
Pour s'être communiez et remplis tous de charmes.»

Ib. n° XIX: Cantique d'action de grâce.

«Des charmes imposteurs, diabolique amorce,  
Ces cruels Philistins, trompés, ensorcelés,  
Encontre tout danger s'estimoyent assurés;  
Mais ils sont trébuchés par la divine force.»

Ib. n° XX:

«Aucuns se promettoient que par eau, ni par terre,  
Encor moins par le feu, ni le glaive meurtrier,  
Nul sinistre accident ne leur feroit la guerre.  
Il est vray. Car ils ont été pendus en l'air.»

Ib. 32, 41, 42: Ample Discours.

«Estans pour la plupart charmés  
Et de tous harnois bien armés..

Ils cuidoyent par leur art magique  
Renverser cette République.  
Mais leur magie et leur harnois  
N'ont rien peu nuire aux Genevois.

Bien heureux qui en Dieu se fie,  
Et non en l'art de magie.»

Ibidem :

«De charmes, d'armes à l'épreuve  
Ces géants pensoyent estre armés.

Aucuns se promettoyent eux-mêmes  
Que par eau, par glaive, et par feu,  
Nul mal, voire la mort blesme,  
Ne leur pourroit nuire en nul lieu.»

Ib. 29, 31 : Cantique d'action de grâce à Dieu.

«Mais au combat ils furent descharmez...

Pour trafiquer de leur enchantement...

Pour avoir creu ce faux Père Alexandre  
Disant: montez, nul ne pourroit descendre  
Sur vous, armez, bénits, communiés  
Vous ne mourrez ce jourd'hui par espée  
Par feu ne eau, une troupe eschappée  
De ces dangers périt au gibet liez.»

La chanson de Rocati, rabobinée par Jean MUSSARD, orfèvre,  
en patois savoyard, éd. 1903, 43, couplets 13-4 (traduction):

«Avant d'entrer, le vipère Alexandre les confesse et leur  
fait à tous prendre le Dieu de pâte et l'extrême-onction, des  
caractères et autres mixtures.

En leur disant: Eussiez-vous la peau nue, vous ne craindrez  
ni le fer, ni le feu, car, pour certain qui avale mes écrits  
a le coeur dur comme pierre à fusil.»

AMIEL, L'Escalade de 1602, Ballade historique, 1875, 10:

«Confessés, liés par un vœu...»

---